

## **Procès-verbal du Conseil Municipal** **du vendredi 23 mars 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 23 mars, le conseil municipal de la commune de WINTZENHEIM, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge NICOLE, Maire,

### Présents :

Denis ARNDT - Valérie HAIDAR - Daniel LEROY - Geneviève SCHOFF - Patrice DUSSEL - Ludovic CAMPITELLI - Carine NÄGL - Claude KLINGER-ZIND - Marianne GEBEL - Daniel BRUNSTEIN - Mireille PELE - Patricia JAEGLE - Dominique HEROLD - Marie-Jeanne BASSO - Isabel FREUDENREICH - Sébastien LABOUREUR - Frédérique MACQUET - Emmanuel AQUINO - Mireille WEISS - Benoît FREYBURGER - Guy DAESSLE - Dominique CHERY

### Pouvoirs :

Lucette SPINHIRNY a donné pouvoir à Denis ARNDT  
Dominique SCHAFFHAUSER a donné pouvoir à Geneviève SCHOFF  
Jean-Marc KEMPF a donné pouvoir à Sébastien LABOUREUR  
Pascale CAZAURAN a donné pouvoir à Mireille WEISS  
Maria FURLANO a donné pouvoir à Guy DAESSLE  
Didier SCHERRER a donné pouvoir à Dominique CHERY

Date de convocation : vendredi 16 mars 2018

Présents : 23

Pouvoirs : 6

Votants : 29

### **1. Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur Sébastien LABOUREUR est désigné secrétaire de séance du conseil municipal du 23 mars 2018.

### **2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 09 Février 2018**

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 4 voix contre, adopte le procès-verbal de la séance du 09 Février 2018.

### **3. Compte de gestion du Budget Principal 2017 de la Ville**

Rapporteur : Claude KLINGER ZIND

Le compte de gestion est un document de synthèse établi par le comptable qui rassemble tous les comptes sur lesquels sont intervenues des écritures au cours de l'exercice.

En application des dispositions de l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales, il doit être constaté par délibération du conseil municipal.

Monsieur le Maire : des observations ? Monsieur DAESSLE.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : en ce qui concerne page 3 les frais à caractère général.

Monsieur le Maire : attendez, vous êtes dans l'autre point.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : oui, oui, pardon.

Monsieur le Maire : là on est sur le compte de gestion. Est-ce qu'il y a des observations ?

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : nous, on ne vote pas.

Monsieur le Maire : oui, vous ne participez pas au vote.

*Guy DAESSLE avec pouvoir de Maria FURLANO, Dominique CHERY avec pouvoir de Didier SCHERRER ne participent pas au vote.*

Le conseil municipal par 25 voix pour :

- Déclare que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2017 par le trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Annexe 1 : Extrait du compte de gestion du budget principal 2017*

### **4. Approbation du Compte Administratif du budget principal 2017**

Rapporteur : Claude KLINGER ZIND

Le compte administratif dresse un bilan des dépenses et recettes effectuées par la collectivité sur un exercice donné. Il permet d'apprécier la réalisation et la gestion effective du budget voté et constitue un arrêt des comptes de l'Ordonnateur.

#### **I. Section de fonctionnement**

##### **A. Evolution des principales dépenses**

Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 4 911 651,27 € pour l'année 2017, en augmentation de 167 787.82 € par rapport à 2016, soit +3.54 %.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>				
<b>Chapitres</b>	<b>CA 2016</b>	<b>CA 2017</b>	<b>Variation</b>	<b>Pourcentage</b>
<b>011-Frais généraux</b>	1 196 410,42 €	1 312 927,13 €	116 516,71 €	9,74%
<b>60 Achats et variations de stocks</b>	413 980,84 €	458 073,96 €	44 093,12 €	10,65%
<b>61 Services extérieurs</b>	513 835,15 €	579 886,53 €	66 051,38 €	12,85%
<b>62 Autres services extérieurs</b>	238 173,43 €	239 238,02 €	1 064,59 €	0,45%
<b>63 Impôts et taxes</b>	30 421,00 €	35 728,62 €	5 307,62 €	17,45%
<b>012-Charges de personnel</b>	2 506 362,09 €	2 543 761,84 €	37 399,75 €	1,49%
<b>65-Autres charges de gestion</b>	963 632,48 €	1 013 975,57 €	50 343,09 €	5,22%
<b>66-Charges financières</b>	394,52 €	492,92 €	98,40 €	24,94%
<b>67-Charges exceptionnelles</b>	4 796,73 €	11 207,81 €	6 411,08 €	133,66%
<b>014 Atténuations de produits</b>	72 267,21 €	29 286,00 €	-42 981,21 €	100,00%
<b>Dépenses réelles</b>	<b>4 743 863,45 €</b>	<b>4 911 651,27 €</b>	<b>167 787,82 €</b>	<b>3,54%</b>
<b>023-Virement à la section d'investissement</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
<b>042 Opération d'ordre</b>	195 602,43 €	248 371,40 €	52 768,97 €	26,98%
<b>TOTAL</b>	<b>4 939 465,88 €</b>	<b>5 160 022,67 €</b>	<b>220 556,79 €</b>	<b>4,47%</b>

### Les charges à caractère général

Les frais généraux sont affectés au fonctionnement quotidien des services et des équipements publics. Ce chapitre couvre également l'entretien des bâtiments, l'entretien des voies et réseaux, la maintenance, les études, les impôts et taxes payés.

La hausse de ce chapitre de 116 516.71 € représente 69,5% de l'augmentation des dépenses réelles avec principalement :

- Electricité/gaz : + 38 500 € ;
- Entretien des bâtiments : + 30 000 € ;
- Entretien de la voirie : + 43 500 €
- Contrats de maintenance : + 19 000 €.

### Les charges de personnel

Les dépenses du personnel ont représenté 2 543 761,84 € soit 51,79% des dépenses réelles, celles-ci restant dans la moyenne de la strate des communes de 5000 à 10 000 habitants qui était de 50,84 % en 2016. Cela représente 318 €/habitant, la moyenne de la strate étant de 525 €/ habitant en 2016.

Les charges de personnel ont connu en 2017, une légère augmentation de 37 399.75 €, soit +1.49 %. Cette augmentation est bien plus modeste que celle prévue dans le budget primitif qui était de +3,2%. Cette évolution traduit surtout l'augmentation des charges et principalement celles relatives aux cotisations URSSAF et aux Caisses de Retraites de l'ordre de + 26 000 €.

Il faut également noter que les remplacements des agents absents ont diminués (-11 000 € pour le personnel extérieur) et qu'il n'y a pas eu de remplacement suite aux départs de deux agents. D'autre part, il y a eu une stabilisation des salaires lors de la mise en place du PPCR (Protocole sur les Parcours, les Carrières et les Rémunérations).

### Autres charges de gestion courante

Les charges de gestion courante s'élèvent à 1 013 975.57 €, avec une augmentation en 2017 de +50 343.09€, soit + 5.22 % comprenant les principaux mouvements suivants :

- Redevances pour concession brevets et licences : Une dépense supplémentaire de 5464 € a été réalisée pour le renouvellement des licences nécessaires à la transmission dématérialisée des actes à la Préfecture,  
Contribution au fonds de compensation : (- 37 237 €) et Autres contributions (+ 57 279 €) : le montant de 37 237 € a été transféré dans « Autres contributions » auquel est venu s'ajouter la contribution du syndicat mixte des employeurs forestiers qui a augmenté de façon significative.
- Subventions de fonctionnement aux associations : + 22 507 € dont :
  - 4500 € pour la Musique Mécanique, celle-ci réalisant ses journées festives en 2017,
  - 2000 € supplémentaire pour l'école de musique qui a organisé un évènementiel exceptionnel au château du Hohlandsbourg,
  - 10 010 € pour les PEP Alsace pour le service périscolaire (+ 3743 €) et le multi-accueil (+6267 €).

### Charges exceptionnelles

La hausse de ce chapitre est due à l'annulation du titre de recettes pour un montant de 8 368 € € suite à une erreur de tiers, un titre ayant été émis en 2017 en compensation de ce montant.

### B. Evolution des principales recettes

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 6 340 635,72 € en 2017. Elles sont pour 2017 en augmentation de 243 427,66 € par rapport à 2016 soit + 3,99 %.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>				
<b>Chapitres</b>	<b>CA 2016</b>	<b>CA 2017</b>	<b>Variation</b>	<b>Pourcentage</b>
<b>013-Atténuations de charges</b>	40 098,84 €	26 960,07 €	-13 138,77 €	-32,77%
<b>70-Produits des services</b>	127 361,70 €	142 998,63 €	15 636,93 €	12,28%
<b>73-Impôts et taxes</b>	4 725 860,51 €	4 920 085,90 €	194 225,39 €	4,11%
<b>Attribution de compensation + DSC</b>	1 324 244,00 €	1 343 521,00 €	19 277,00 €	1,46%
<b>74-Dotations, subventions</b>	1 021 753,93 €	948 319,80 €	-73 434,13 €	-7,19%
<b>75-Autres produits</b>	160 260,14 €	151 075,31 €	-9 184,83 €	-5,73%
<b>76-Produits financiers</b>	65,95 €	61,59 €	-4,36 €	-6,61%
<b>77-Produits exceptionnels</b>	21 806,99 €	151 134,42 €	129 327,43 €	593,05%
<b>Recettes réelles</b>	<b>6 097 208,06 €</b>	<b>6 340 635,72 €</b>	<b>243 427,66 €</b>	<b>3,99%</b>
<b>042-Opération d'ordre</b>	61 314,75 €	69 227,63 €	7 912,88 €	12,91%
<b>TOTAL</b>	<b>6 158 522,81 €</b>	<b>6 409 863,35 €</b>	<b>251 340,54 €</b>	<b>4,08%</b>

### Atténuations de charges

Ce chapitre de recettes a connu en 2017, une diminution sensible due à une baisse des remboursements des assurances, consécutive à une diminution des arrêts de maladie du personnel communal.

### Produits des services

L'évolution des produits du domaine s'établit à +12.28% (15 636.93 €) principalement issue des ventes de bois qui ont augmenté de 12 000 €.

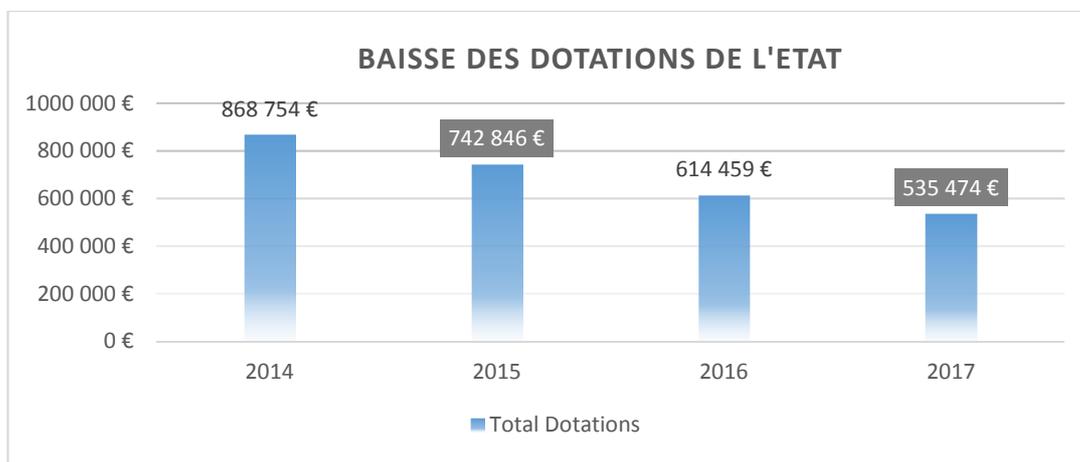
## Impôts et taxes

Le produit des impôts et taxes constitue la principale ressource financière de la Ville et s'élevait en 2017 à 4 920 085 € dont :

- 3 141 100 € (2 974 716 € en 2016) issus des taxes directes augmentées de la taxe d'habitation sur les logements vacants comprenant :
  - 1 453 165 € pour la taxe d'habitation
  - 1 554 656 € pour la taxe foncière sur le bâti
  - 112 813 € pour la taxe foncière sur le non-bâti
  - 20 466 € pour la taxe d'habitation sur les logements vacants, instaurée en 2017
- 1 343 521 € (1 324 244 € en 2016) d'attribution de compensation et de dotation de solidarité versée par Colmar Agglomération soit + 1,45% par rapport à 2016,
- 413 204,90 € de recettes dues aux taxes indirectes marquées par :
  - une baisse importante de la TLPE (- 12 028 €, soit une recette de 49 335 € en 2017),
  - une augmentation significative de +7,27% de la taxe additionnelle aux droits de mutation soit +14 214 € pour une recette de 209 729 €,
  - une évolution de + 4,98% soit + 6215 € pour la taxe sur la consommation finale d'électricité avec un produit de 130 975 €,
  - 23 165,00 € de taxe sur les pylônes électriques.

## Dotations et participations

Les dotations et participations qui étaient de 1 021 753,93 € en 2016 s'élevaient à 948 319,80 € en 2017 soit une baisse de - 7,19 % qui traduit une diminution des recettes issues des reversions de l'Etat. Au total, en 4 ans, la baisse des dotations correspond à une perte de 931 740 € de ressources cumulée.



Ainsi, la Dotation Forfaitaire a baissé de 85 262 € soit - 16,4% pour atteindre 434 855 € en 2017 (soit presque la moitié de ce que percevait la commune en 2014). Cette baisse n'a pas été compensée par l'augmentation de la DSR qui est de + 6277 € pour atteindre 100 619 € (94 342 € en 2016).

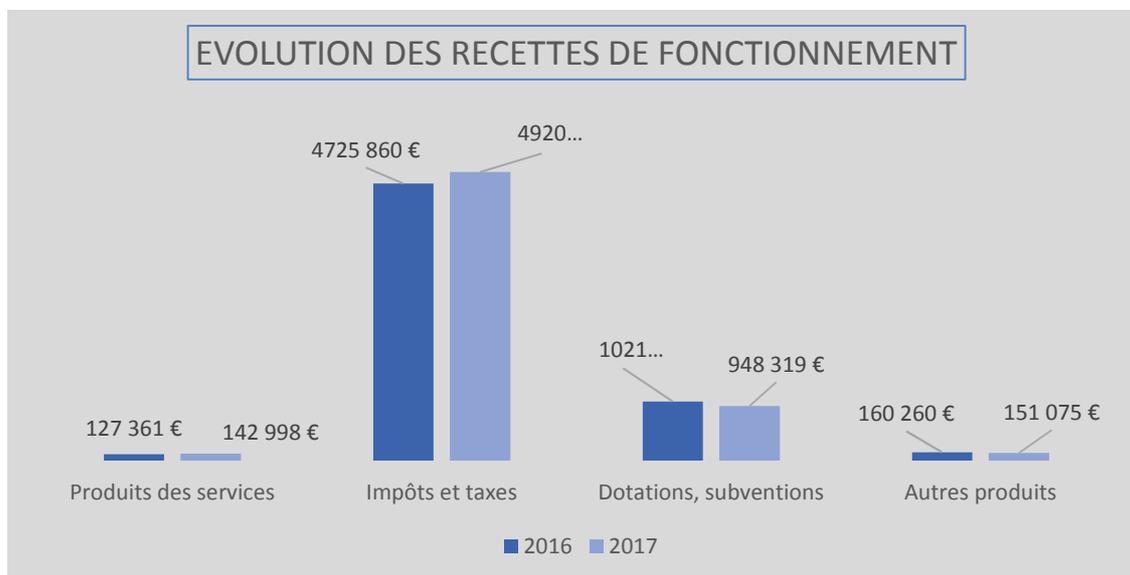
Pour les autres dotations et participations, principalement :

- La compensation au titre des exonérations de la taxe d'habitation a augmenté de +24 659 € (64 749 €),
- Le versement des aides pour les contrats aidés a diminué de 10 895 €,
- La participation de la Caisse d'Allocations Familiales pour le fonctionnement du multi-accueil et du service périscolaire a augmenté de 12 618 € (soit un versement de 197 217 €).

## Autres produits

Les autres produits de gestion sont en diminution de -5.73 % (- 9 185 €) du fait :

- De la baisse du produit issu des revenus des immeubles : 121 538 € en 2017 soit - 4047,48 € (-3,22%),
- De la diminution du produit des redevances versées par les fermiers et concessionnaires qui s'élève à 6624 € en 2017 accusant une baisse de 2918 € du fait d'un changement de comptabilisation d'une recette d'un concessionnaire.



## C. Excédent de fonctionnement

Aux termes du compte administratif 2017, la section de fonctionnement fait apparaître un solde excédentaire de 1 249 840.68 € soit en légère augmentation de +2,52% par rapport à 2016 (1 219 056.93 € en 2016).

## II. Section d'investissement

### A. Les principales dépenses

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 1 246 323.14 €. Les principaux chantiers ont été notamment les suivants :

- Construction du pôle sportif d'arts martiaux 269 510 €
- Extension de l'école maternelle et création d'une cantine scolaire de Logelbach 53 361 €
- Extension des réseaux d'électrification 35 333 €
- Travaux de restauration de la Chapelle Herzog 67 183 €
- Aménagement du jardin du souvenir cimetière Wintzenheim 18 883 €
- Aménagement du rez de chaussée de la mairie 22 594 €
- Aménagement du skate-park au parc Acker 53 336 €
- Acquisitions foncières diverses 26 530 €
- Subventions d'équipement versées aux bailleurs sociaux 320 000 €
- Matériel informatique
  - o Ecoles 31 679 €
  - o Divers sites 26 993 €
- Acquisition Piaggio Porter 20 411 €
- Acquisition broyeur multi-végétaux 21 252 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES				
Chapitres	CA 2016	CA 2017	Variation	Pourcentage
16-Remboursement emprunts	4 633,47 €	0,00 €	-4 633,47 €	-100,00%
10-TLE	65 886,00 €	0,00 €	NS	
20-Immobilisations incorporelles	103 921,41 €	415 815,38 €	311 893,97 €	300,12%
204-Subventions d'investissement	7 619,85 €	343 838,00 €	336 218,15 €	4412,40%
21-Immobilisations corporelles	784 544,54 €	401 938,46 €	-382 606,08 €	-48,77%
23-travaux en cours	960 396,66 €	104 331,30 €	-856 065,36 €	-89,14%
45 - Opérations comptes tiers	171 103,71 €	90 795,11 €	-80 308,60 €	-46,94%
Restes à réaliser	147 876,71 €	1 320 593,00 €	1 172 716,29 €	793,04%
<b>Dépenses réelles</b>	<b>2 245 982,35 €</b>	<b>2 677 311,25 €</b>	<b>431 328,90 €</b>	<b>19,20%</b>
040-Opérations d'ordre	61 314,75 €	69 227,63 €	7 912,88 €	12,91%
041-Opérations d'ordre	408 047,89 €	330 373,33 €	NS	
<b>TOTAL</b>	<b>2 715 344,99 €</b>	<b>3 076 912,21 €</b>	<b>361 567,22 €</b>	<b>13,32%</b>

Les restes à réaliser s'élèvent à 1 320 593 €. Il s'agit de dépenses engagées et non mandatés au 31 décembre 2017 qui concerne principalement le pôle sportif d'arts martiaux.

## B. Les principales recettes

### Les dotations

La commune a perçu en 2017 :

- 239 701 € au titre du FCTVA,
- 225 319 € de Taxe d'Aménagement,
- 471 281,07 € d'Excédents de fonctionnement capitalisés.
- 

SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES				
Chapitres	CA 2016	CA 2017	Variation	Pourcentage
10-Dotations	1 980 468,91 €	936 302,83 €	-1 044 166,08 €	-52,72%
13-Subventions	370 771,13 €	369 377,57 €	-1 393,56 €	-0,38%
16-Emprunts et dettes assimilées	60,00 €	320,00 €	260,00 €	433,33%
2031-Frais d'Etudes	0,00 €	605,61 €	605,61 €	NS
23-Immobilisations en cours	75 919,03 €	74 773,62 €	-1 145,41 €	-1,51%
458 - Opérations comptes tiers	171 103,71 €	90 795,11 €	-80 308,60 €	NS
27-Autres Immob,financières	165,00 €	0,00 €	-165,00 €	NS
Restes à réaliser	230 850,00 €	249 423,79 €	18 573,79 €	8,05%
<b>Recettes réelles</b>	<b>2 829 337,78 €</b>	<b>1 721 598,53 €</b>	<b>-1 107 739,25 €</b>	<b>-39,15%</b>
040-Opérations d'ordre	195 602,43 €	248 371,40 €	52 768,97 €	26,98%
041-Opérations d'ordre	408 906,89 €	330 373,33 €	-78 533,56 €	NS
<b>TOTAL</b>	<b>3 433 847,10 €</b>	<b>2 300 343,26 €</b>	<b>-1 133 503,84 €</b>	<b>-33,01%</b>

### Les subventions d'équipement

Les subventions versées représentent 369 377 €. Elles ont été versées par :

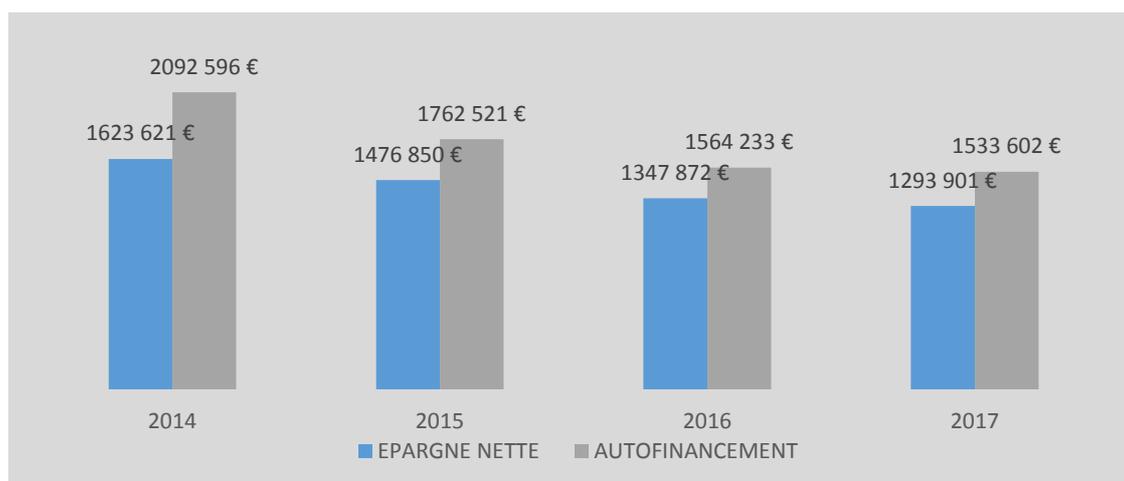
- Colmar Agglomération :
  - Fonds de concours à hauteur de 230 850 € pour la création de la salle du conseil municipal, les WC publics et l'aménagement de locaux d'archives,
  - Co-maîtrise d'ouvrage pour les réseaux de l'aménagement de la rue Sainte Odile : 90 795 €
- Etat au titre du Fonds Aménagement Urbain :
  - 72 500 € pour la réalisation de 58 logements locatifs sociaux sur l'ancien site de Velcorex,
  - 27 499 € pour la réalisation de 10 logements locatifs sociaux dans le lotissement Kleb,
  - 12 500 € pour 4 logements locatifs sociaux rue des Trois Epis.

### III. Epargne et autofinancement

L'épargne nette correspond à la somme des recettes réelles de fonctionnement diminuée des dépenses réelles de fonctionnement et du remboursement en capital de la dette. L'autofinancement correspond à l'épargne nette cumulée au produit du FCTVA.

Les niveaux d'épargnes et d'autofinancement de la collectivité ont diminué, ce qui s'explique principalement par la diminution de la DGF, qui cumulées sur la période 2014 à 2017, représente 931 740 €.

#### Epargne nette et autofinancement entre 2014 et 2017



Toutefois, on peut également constater que la situation tend à se stabiliser concernant l'épargne nette, qui est avant tout le résultat des actions menées permettant de maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Quant à l'autofinancement, il est à noter qu'il relève également du niveau d'investissement de la commune (prise en compte du FCTVA), et qu'en conséquence, il peut être assujéti à des pics traduisant les investissements importants mais ponctuels.

### IV. Les excédents

Les réserves inscrites au compte 1068 pour 471 281.07 € représentent la part du résultat 2016 excédentaire de la section de fonctionnement, qui a été affectée au financement de la section d'investissement au budget primitif 2017.

Le compte administratif 2017 de la ville fait apparaître, en résultat global un excédent de 4 809 237.19 €.

PRESENTATION GENERALE DU CA 2017				
SECTION	Réalisations	Reports	Restes à réaliser	Résultats cumulés
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	5 160 022,67 €			5 160 022,67 €
RECETTES	6 409 863,35 €	4 890 219,82 €		11 300 083,17 €
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	1 756 319,21 €	554 254,36 €	1 320 593,00 €	3 631 166,57 €
RECETTES	2 050 919,47 €		249 423,89 €	2 300 343,26 €
TOTAL DEPENSES				8 791 189,24 €
TOTAL RECETTES				13 600 426,43 €
<b>TOTAL CUMULE</b>				<b>4 809 237,19 €</b>

Monsieur le Maire : est-ce qu'il y aurait des questions sur ce compte administratif ? Monsieur DAESSLE.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : page 3 justement vous parlez de ces hausses de 70 % de 116 516 €. Electricité, gaz, l'entretien des bâtiments, est-ce qu'on pourrait savoir pourquoi il y a eu cette forte hausse ?

Monsieur le Maire : la hausse est due déjà à la hausse des tarifs et puis on a eu un hiver un peu plus froid. C'est ce qui a fait aussi qu'il y a une augmentation importante.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : parce que c'est conséquent.

Monsieur le Maire : oui, c'est ce que je viens de dire. On a eu un hiver plus rigoureux.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : bon, admettons. En ce qui concerne la page 4, quel est ce titre de recettes ? Vous mettez un titre de recettes de 8 300€, charge exceptionnelle. Ça concerne quoi ?

M. KLINGER-ZIND : c'était un titre qui a été émis avec un mauvais prénom et donc a été rejeté. Et comme il a été rejeté, on a dû faire deux écritures. Dans le prénom, il y avait une lettre qui n'était pas tout à fait juste et ça a créé une charge. C'est une charge exceptionnelle, puisqu'on a dû faire l'aller-retour.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : je reviens deux minutes sur la page 7 concernant les subventions d'équipement versées aux bailleurs sociaux, ça concerne quoi exactement ? Ce sont les montants des loyers pour les 320 000 € ?

Monsieur le Maire : non, ce sont les participations par appartement.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : les participations, lesquelles ?

Monsieur le Maire : en ce qui concerne le site de la SAIC Velcorex, la participation de la commune au bailleur était de 6 000 euros pour un collectif et pour l'autre c'était 5 000 euros.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : c'est par appartement. C'est ce que je voulais savoir.

Monsieur le Maire : 6 000 d'un côté et 5 000 de l'autre.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : en ce qui concerne, mais là il faut prendre le budget annexe page 12.

Monsieur le Maire : on n'y est pas encore sur le budget annexe.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : non, mais dans les annexes. Je me suis mal exprimé. Vous prenez le compte administratif et vous avez la page 12. Je pense que Monsieur le Directeur Adjoint pourra me répondre. Je vois que la médecine du travail qui fait un bond. Elle est prévue pour 25 000 et 8 033. Les années précédentes, on tournait à 7 000.

Monsieur le Maire : c'est en fonction du nombre d'agents qu'ils reçoivent. Une année ils reçoivent moins d'agents, une autre année 5 ou 6. C'est un nombre que je donne comme ça. L'année d'après, ça peut être 15 ou 20. Ce n'est pas chaque année la même chose.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : parce que les autres années c'était assez stable et puis là d'un coup ça fait un bond.

Monsieur le Maire : ça dépend du nombre de visites.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : ok, merci.

Monsieur le Maire : et puis les visites d'embauche, les visites de reprise de travail, les maladies...

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : merci.

Mme MACQUET : c'est en fait, excusez-moi, je prends la parole. Je connais bien le sujet. La cotisation annuelle est basée sur le nombre de salariés qu'ont été déclarés au 1<sup>er</sup> janvier, donc celle-là elle est stable. Par contre elle est augmentée tous les ans par les embauches et uniquement par les embauches. Donc si ça a augmenté, c'est parce qu'il y a eu des embauches, parce qu'il y a eu des CDD.

Monsieur le Maire : il y a eu des visites médicales, il y a eu des expertises, pas que des embauches. Il y a pas eu des embauches principalement par rapport au PeDT. Il y a beaucoup de mouvements, beaucoup d'arrivées et beaucoup de départs. C'est ça tout à fait.

Mme MACQUET : et les visites supplémentaires ne sont pas facturées.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : vous passez de 5 000 à 6 000 et d'un coup à 25 000. Je reprends les budgets. Si je prends le compte administratif 2014, nous étions à 7 500 et 5 765 c'est mandats élus. Ensuite 2015, nous étions à 5 003 et puis en 2016 nous étions à 6 813 pour passer maintenant à 25 000. Ce n'est pas moi, c'est le compte administratif.

M. KLINGER-ZIND : vous avez juste une erreur de colonne. Vous avez pris le crédit ouvert 25 000 et nous avons mandaté 8 033 euros et 80 centimes.

Monsieur le Maire : c'est prévisionnel, mais ce n'est pas dit qu'on va l'utiliser.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : d'accord, mais on passe à 25 000.

Monsieur le Maire : non, non, c'est prévisionnel. Ce n'est pas dit qu'on va les dépenser.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : je suis entièrement d'accord, mais il y a quand même une différence qui a été mentionnée d'une année à l'autre au BP, donc on a fait un bond de 7 000 à 25 000. C'est ce que je veux dire par là. Là on parle de l'effectif, je prends les chiffres prévus : Ils étaient à 6 800 et vous passez à 25 000. Vous n'avez qu'à les reprendre et vous verrez et vous me donnerez l'explication la prochaine fois.

Monsieur le Maire : Monsieur DAESSLE, si vous permettez. Il y a l'exécuté et le prévisionnel.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : nous sommes d'accord. Mais vous repartez sur le prévisionnel qui est un prévisionnel qui part de 6 800 à 25 000.

Monsieur le Maire : on est d'accord.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : alors il y a quand même une explication pourquoi on prévoit 6 800 une année et 25 000 l'autre, c'est tout. Alors après évidemment les chiffres, ce n'est pas moi. Il a été voté, alors vous me donnerez l'explication. Non ? Vous n'en n'avez pas.

M. KLINGER-ZIND : nous sommes en train de discuter du compte administratif. Le compte administratif ne reprend pas le BP de l'année passée. Ça il fallait venir l'année dernière. Vous n'avez même pas participé au vote au BP l'an passé. Donc aujourd'hui ne venez pas nous parler des budgets primitifs de l'an passé. Aujourd'hui on regarde ce qu'on a dépensé. Alors on peut discuter de tout ce que vous voulez tant que c'est du sujet. C'est tout.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : je ne suis pas d'accord. Le compte administratif est une chose et à côté vous avez la précision. Donc vous pouvez donner l'explication de la prévision, sinon elle ne figurerait pas au compte administratif.

Monsieur le Maire : Monsieur DAESSLE, vous pourriez reprendre tous les chiffres puisque les prévisions sont des fois plus que ce qu'on a dépensé. C'est normal, vous regardez dans tout le budget. On met souvent plus, c'est tout.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : je ne discute pas, ce que je voulais savoir pourquoi il avait été prévu une différence aussi conséquente, c'est tout. Point à la ligne. Je ne demande pas plus.

Monsieur le Maire : bien. On clôt le sujet.

M. KLINGER-ZIND : mais ce n'est pas un problème, il fallait poser la question l'an passé. Mais aujourd'hui je ne peux pas vous répondre sur un budget primitif de l'an passé. Vous avez un an de retard.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : je n'ai pas de retard, pas du tout. Il est présenté aujourd'hui et à côté du compte administratif et j'ai droit à une réponse, c'est tout.

Monsieur le Maire : on va clore.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : une fois de plus vous cachez quelque chose. C'est tout, ça s'arrête là.

Monsieur le Maire : Monsieur DAESSLE, je dois vous rappeler à l'ordre, de dire des choses comme ça en conseil municipal en disant qu'on cache des choses. On ne cache rien du tout. Vous avez un compte administratif qui est la réalité et je vous rappelle que le compte administratif est la réalité des dépenses qui ont été effectuées en 2017. Ensuite il y a la prévision 2018. Si on met 2 000 euros ou 10 000 euros sur une

prévision, ça effectivement vous pouvez dire « tiens comme ça se fait ? ». Mais vous ne dites pas qu'on a caché quelque chose.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : si, vous devriez savoir.

Monsieur le Maire : vous avez toujours eu comme habitude de dire qu'on cache des choses, qu'on fait n'importe quoi. Il faut arrêter. Je clos le sujet et je vous demande si vous avez d'autres questions encore.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : je constate simplement qu'on ne répond pas ma question.

Monsieur le Maire : mais il n'y a pas à répondre à votre question. Il y a le budget prévisionnel et le compte administratif. Vous êtes en train de tout mélanger. Alors s'il vous plaît, plus de questions ? Je vais devoir me retirer pour le compte administratif et je laisse Monsieur Claude KLINGER-ZIND voter sur ce compte administratif.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : on s'abstient, on ne vote pas.

M. KLINGER-ZIND : vous ne participez pas au vote.

*Guy DAESSLE avec pouvoir de Maria FURLANO, Dominique CHERY avec pouvoir de Didier SCHERRER ne participent pas au vote.*

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 26 février 2018,

Le conseil municipal, par 24 voix pour (Monsieur le Maire ne participe au vote et sort de la salle du conseil municipal avant le vote) :

- Approuve le compte administratif du budget principal de 2017,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 2 : *Extrait du compte administratif du budget principal 2017*

## **5. Bilan foncier 2017**

Rapporteur : Denis ARNDT

Le législateur a imposé que « *le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal et soit annexée au compte administratif de la commune* ».

Le bilan de l'année 2017 sera ainsi annexé au compte administratif.

La vente permettait l'installation d'une entreprise déjà présente sur la commune mais qui avait besoin de construire de nouveaux locaux.

L'achat du terrain avait pour objet la création d'une réserve foncière, situées dans le prolongement de la zone Europe.

	Référence Cadastrale	Acte notarié	Superficie	Adresse du bien	Nom du Vendeur/Acheteur	Prix
<b>Vente</b>	Section 23 n°58-59	23/04/2017	28 ares	Rue Herzog	Acheteur : SCI LUTEA	129 083 €
<b>Achat</b>	Section 27 n°125 – 146/128	28/03/2017	26,8 ares	Strohsack	Vendeur : Département du Haut-Rhin	10 720 €

Vu l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal prend acte de ce bilan foncier qui sera ainsi annexé au compte administratif 2017.

## **6. Affectation des résultats du Compte Administratif 2017 au Budget Principal 2018**

Rapporteur : Claude KLINGER-ZIND

Après l'adoption du compte administratif communal, il appartient au conseil municipal de procéder à l'affectation des résultats sur la base de la proposition ci-après :

			INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	Prévision budgétaire totale	A	8 356 344.89	11 044 800.82	19 401 145.71
	Titres de recettes émis*	B	2 050 919.47	6 409 863.35	8 460 782.82
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	D	8 356 344.89	11 044 800.82	19 401 145.71
	Mandats émis*	F	1 756 319.21	5 160 022.67	6 916 341.88
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution (B-F) Excédent (F-B) Déficit		294 600.26	1 249 840.68	1 544 440.94
RESULTAT 2016 REPORTE	Excédent Déficit		554 254.36	4 890 219.82	4 335 965.46
RESULTAT CUMULE 31/12/2017 avant RAR	Excédent Déficit		259 654.10	6 140 060.50	5 880 406,40
RESTES A REALISER	Recettes Dépenses		249 423.79 1 320 593.00		1 071 169.21
BESOIN DE FINANCEMENT	Résultat cumulé (résultat de l'exercice + RAR) Excédent Déficit		1 330 823.31	6 140 060.50	4 809 237.19

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 26 février 2018,

*Guy DAESSLE avec pouvoir de Maria FURLANO, Dominique CHERY avec pouvoir de Didier SCHERRER ne participent pas au vote.*

Le conseil municipal par 25 voix pour :

- Approuve l'affectation des résultats du compte administratif 2017 au budget principal 2018 telle que proposée ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **7. Adoption du Budget Primitif 2018**

Rapporteur : Claude KLINGER-ZIND

### **I. Section de fonctionnement**

#### **A. Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget primitif 2018 sont estimées à 5 531 500 €, ce qui représente une faible évolution de +23 333 € (soit + 0.42 %) par rapport au budget primitif 2017.

#### **Les charges à caractère général**

Estimés à 1 345 500 € en 2018, les prévisions des charges à caractère général sont stables et envisagées avec une légère augmentation de +7 433 € (soit + 0.56 %). Elles regroupent essentiellement les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité : les frais de chauffage, d'électricité, de carburant..., l'entretien des bâtiments communaux et celui de la voirie, le fonctionnement des services à la population ainsi que toutes actions et manifestations.

Il est prévu une augmentation des dépenses d'énergie, que ce soit l'électricité, le chauffage ou encore le carburant afin de répondre aux évolutions tarifaires attendues.

Les dépenses relatives à la maintenance sont également en augmentation : en effet, les bâtiments sont soumis à de plus en plus d'objectifs et de normes (qualité de l'air,...) et les équipements informatiques (notamment depuis le redéploiement des serveurs) sont également de plus en plus complexes ce qui nécessitent davantage de maintenance.

Une baisse du budget des réceptions est également prévue, celles-ci seront préparées en priorité par les services municipaux plutôt que d'externaliser ce service.

Les variations des montants des autres dépenses sont surtout dues à :

- un ajustement dans les imputations comptables : par exemple, les travaux de voirie étaient imputés en « Terrains » et « Entretien et réparation voirie » en 2017 pour un montant de 110 786 € et sont inscrits en 2018 pour un montant de 105.000€ dans les mêmes articles mais avec une répartition différente.
- Un ajustement selon les dépenses constatées au compte administratif 2017.

#### **Les dépenses de personnel**

Les dépenses du personnel étaient estimées à 2.714.000 € dans le budget primitif 2017. Il est proposé de maintenir ce montant dans le budget primitif 2018.

Les montants des dépenses du personnel sont estimés à l'identique, si ce n'est l'ajustement sur les emplois d'avenir et d'insertion, dans la mesure où la commune ne bénéficiant d'aucune aide pour de nouveaux contrats, il n'y aura pas de remplacement des contrats actuels.

On peut constater sur la base du tableau des effectifs que le nombre d'emplois budgétaires qui était de 61 en 2017 est de 58 en 2018.

#### **Charges financières**

Elles sont liées à la réalisation de l'emprunt pour le financement de la construction du pôle sportif.

**VILLE DE WINTZENHEIM - BUDGETS PRIMITIFS 2017 ET 2018**

DEPENSES				RECETTES			
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
Chapitres	BP+DM 2017	BP 2018	Variation	Chapitres	BP+DM 2017	BP 2018	Variation
011-Frais Généraux	1 338 067,00 €	1 345 500,00 €	7 433,00 €	013-Atténuations de charges	25 000,00 €	25 000,00 €	0,00 €
60 Achats et variations de stocks	455 591,00 €	458 000,00 €	2 409,00 €	70-Produits des services	151 660,00 €	129 000,00 €	-22 660,00 €
61 Services extérieurs	563 363,00 €	579 720,00 €	16 357,00 €	73-Impôts et taxes	4 819 442,00 €	5 001 000,00 €	181 558,00 €
62 Autres services extérieurs	287 263,00 €	273 780,00 €	-13 483,00 €	Attribution de compensation + DSC	1 324 200,00 €	1 340 040,00 €	15 840,00 €
63 Impôts et taxes	31 850,00 €	34 000,00 €	2 150,00 €	74-Dotations, subventions	914 909,00 €	915 000,00 €	91,00 €
012-Charges de personnel	2 714 000,00 €	2 714 000,00 €	0,00 €				
014-Atténuations de produits	30 000,00 €	35 000,00 €	5 000,00 €				
65-Autres charges de gestion	1 027 100,00 €	1 005 000,00 €	-22 100,00 €	75-Autres produits	159 650,00 €	148 000,00 €	-11 650,00 €
66-Charges financières	4 000,00 €	32 000,00 €	28 000,00 €	76-Produits financiers	500,00 €	100,00 €	-400,00 €
67-Charges exceptionnelles	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	77-Produits exceptionnels	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €
022 - Dépenses imprévues	375 000,00 €	380 000,00 €	5 000,00 €				
<b>Dépenses réelles</b>	<b>5 508 167,00 €</b>	<b>5 531 500,00 €</b>	<b>23 333,00 €</b>	<b>Recettes réelles</b>	<b>6 081 161,00 €</b>	<b>6 228 100,00 €</b>	<b>146 939,00 €</b>
023-Virement à la section d'investissement	5 283 213,82 €	5 265 837,19 €	-17 376,63 €	002-Résultat reporté	4 890 219,82 €	4 809 237,19 €	-80 982,63 €
042-Opérations d'ordre	250 000,00 €	310 000,00 €	60 000,00 €	722-Travaux en régie	70 000,00 €	70 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 041 380,82 €</b>	<b>11 107 337,19 €</b>	<b>65 956,37 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>11 041 380,82 €</b>	<b>11 107 337,19 €</b>	<b>65 956,37 €</b>
DEPENSES				RECETTES			
SECTION D'INVESTISSEMENT							
Chapitres	BP+DM 2017	BP 2018	Variation	Chapitres	BP+DM 2017	BP 2018	Variation
10-Dotations	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	024-Produits des cessions	550 000,00 €	400 000,00 €	-150 000,00 €
16-Remboursement emprunts	500,00 €	150 500,00 €	150 000,00 €	10-Dotations	871 281,07 €	1 695 823,31 €	824 542,24 €
20-Immobilisations incorporelles	539 458,00 €	355 800,00 €	-183 658,00 €	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	471 281,07 €	1 330 823,31 €	859 542,24 €
204-Subventions d'Equipement	365 600,00 €	16 000,00 €	-349 600,00 €				
21-Immobilisations corporelles	1 302 755,82 €	1 774 691,19 €	471 935,37 €	13-Subventions	500 000,00 €	966 654,00 €	466 654,00 €
23-travaux en cours	4 560 000,00 €	8 182 000,00 €	3 622 000,00 €	16-EMPRUNT		4 000 000,00 €	4 000 000,00 €
27-Autres immobilisations	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	165-Dépôts et cautionnements reçus	500,00 €	500,00 €	0,00 €
45 - Opérations cptes tiers	100 000,00 €	0,00 €	-100 000,00 €	45 - Opérations cptes tiers	100 000,00 €	0,00 €	-100 000,00 €
020-Dépenses imprévues	114 400,00 €	728 000,00 €	613 600,00 €				
Restes à réaliser	147 876,71 €	1 320 593,00 €	1 172 716,29 €	Restes à réaliser	230 850,00 €	249 423,79 €	18 573,79 €
<b>Dépenses réelles</b>	<b>7 161 590,53 €</b>	<b>12 558 584,19 €</b>	<b>5 396 993,66 €</b>	<b>Recettes réelles</b>	<b>2 252 631,07 €</b>	<b>7 312 401,10 €</b>	<b>5 059 770,03 €</b>
040-Opérations d'ordre	70 000,00 €	70 000,00 €	0,00 €	040-Opérations d'ordre	250 500,00 €	310 000,00 €	59 500,00 €
041-Opérations d'ordre	570 500,00 €	630 500,00 €	60 000,00 €	041-Opérations d'ordre	570 000,00 €	630 500,00 €	60 500,00 €
001-Résultat reporté	554 254,36 €	259 654,10 €	-294 600,26 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	5 283 213,82 €	5 265 837,19 €	-17 376,63 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 356 344,89 €</b>	<b>13 518 738,29 €</b>	<b>5 162 393,40 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 356 344,89 €</b>	<b>13 518 738,29 €</b>	<b>5 162 393,40 €</b>

**Atténuations des produits**

La somme de 35.000 € correspond à une évaluation de la contribution de la ville au Fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC).

**Autres charges de gestion**

Un budget de 1 005 000 € est prévu pour ce chapitre.

La participation aux organismes de regroupement est estimée à 315 000 €.

Concernant les subventions de fonctionnement aux associations, 525 000 € sont prévus, soit une diminution de -5,8%. Celle-ci est le résultat de plusieurs opérations :

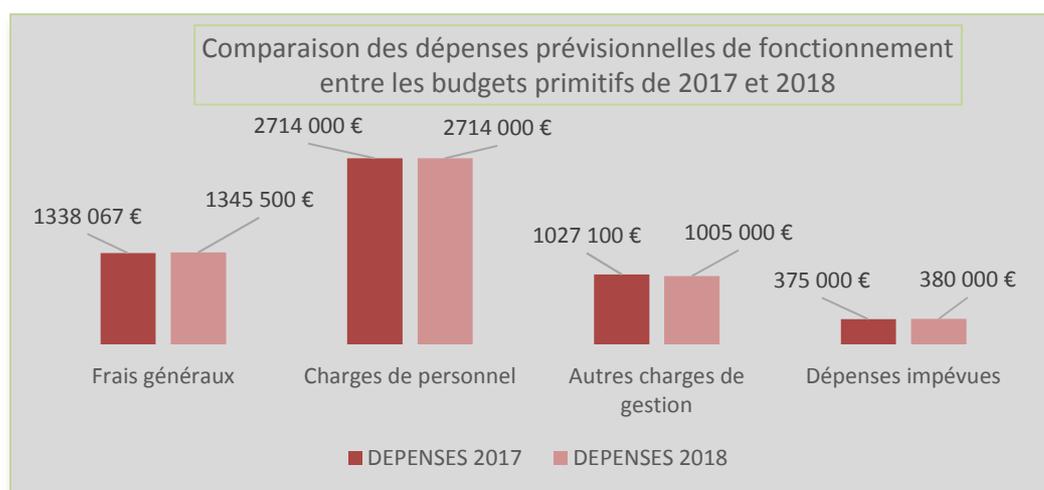
- La subvention versée au CCAS est de 10 000 €. En 2017, elle était de 45 000 €. Cette baisse significative est issue de la prise en compte des excédents 2017 qui permettent de pérenniser les actions du CCAS tout en ajustant le montant de la subvention aux besoins,
- La subvention versée à Enfance pour Tous est de 182 514 € pour 2018 soit -73 995 € en moins que la subvention versée au PEP Alsace pour le fonctionnement de la crèche et du multi-accueil,
- Une enveloppe d'environ 37 000 € est prévue pour des attributions de subventions exceptionnelles qui pourraient être décidées en cours d'année.

### Dépenses imprévues

Ce chapitre s'élève à 380 000 €. Son utilisation éventuelle en cours d'année fait l'objet d'un compte-rendu systématique au conseil municipal.

### Comparatif des dépenses prévisionnelles de fonctionnement entre les budgets primitifs de 2017 et 2018

Dépenses réelles	BP 2017	BP 2018	Evolution	Evolution en %
Frais généraux	1 338 067 €	1 345 500 €	7 433 €	0,56%
Charges de personnel	2 714 000 €	2 714 000 €	0 €	0,00%
Autres charges de gestion	1 027 100 €	1 005 000 €	-22 100 €	-2,15%
Dépenses imprévues	375 000 €	380 000 €	5 000 €	1,33%
Atténuations de produits	30 000 €	35 000 €	5 000 €	16,67%
Charges financières	4 000 €	32 000 €	28 000 €	700,00%
Charges exceptionnelles	20 000 €	20 000 €	0 €	0,00%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>5 508 167 €</b>	<b>5 531 500 €</b>	<b>23 333 €</b>	<b>0,42%</b>



## **B. Les recettes de fonctionnement**

Les recettes réelles de fonctionnement inscrites au budget 2018 s'élèvent à 6 228 100 €, ce qui représente une augmentation de 146 939 € par rapport aux recettes prévues au budget primitif 2017 (soit +2.42 %).

Les recettes de fonctionnement participent au financement des dépenses de gestion courante de la commune. Elles sont constituées des produits des services, des taxes et impôts, des dotations de l'Etat et des participations des autres partenaires financeurs.

### **Les participations et subventions**

Les principaux mouvements relatifs à la péréquation verticale (transferts Etat-Collectivités) devraient en 2018 se concrétiser de la manière suivante :

- la dotation forfaitaire devrait diminuer dans le cadre de l'écrêtement qui sera réalisé à l'échelon national pour le financement de l'évolution des dotations de péréquation,
- la dotation de solidarité rurale devrait augmenter selon l'évolution annoncée au niveau national.

Les recettes attendues liées à ces deux dotations sont estimées à 539 500 € contre 535 474 € en 2017 (résultats du compte administratif 2017).

Les dotations de compensation des exonérations d'impôts locaux escomptés sont inscrites pour un montant de 121 159 €, soit en augmentation par rapport au prévisionnel 2017. En effet, la compensation au titre de la taxe d'habitation a été plus élevée (64 749 € perçus) que celle attendue (32 000 € inscrits au budget).

10 000 € de FCTVA en section de fonctionnement sont prévus en recette suite à l'intégration de travaux de fonctionnement dans le périmètre de cette compensation.

### **Le produit fiscal**

La prévision de ressources fiscales pour l'année 2018, d'un montant de 3 229 060 €, évolue de + 87 960 € par rapport à 2017.

Cette augmentation mesurée du produit fiscal est le résultat de la revalorisation des valeurs locatives de 1.2 % et du dynamisme attendu des bases fiscales ainsi que d'une augmentation de 1 % des taux des taxes directes, hormis le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties qui resterait stable.

Il convient de souligner l'entrée en vigueur, en 2018, de la réforme de la taxe d'habitation qui entrainera un allègement de 30 % en faveur des foyers aux revenus modestes.

L'Article 3 de la loi de finances pour 2018 prévoit que cet allègement prendra la forme d'un dégrèvement, c'est-à-dire d'une compensation intégrale par l'Etat, à taux et abattements inchangés par rapport à la référence de l'année 2017.

	Taux en 2015	Taux en 2016	Taux en 2017	Taux en 2018	Evolution %
<b>Taxe d'habitation</b>	13.05 %	13.44 %	13.84 %	13.98 %	+ 1 %
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>	15.89 %	16.37 %	16.86 %	17.03 %	+ 1 %
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	49.08 %	50.55 %	52.07 %	52.07 %	0 %
<b>Taxe habitation sur les logements vacants</b>	-	-	13.84 %	13.98 %	+ 1 %

### Les dotations reçues de Colmar Agglomération

Elles sont constituées de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire :

- L'attribution de compensation serait de 1 185 040 € en 2018, en baisse de 3 213 € correspondant aux transferts des charges relatives à la compétence économique,
- La dotation de solidarité communautaire devrait s'élever à 155 000 € pour 2018.

### Les taxes parafiscales

Les droits de mutation qui ont permis d'enregistrer une recette d'un montant de 209 729 €, sont estimés pour 2018 à un montant identique soit 210 000 €.

Les autres taxes varient également en fonction des réalisations constatées en 2017.

### Les produits liés à l'activité des services et à l'exploitation du domaine

Les produits des services sont estimés à 129 000 € pour 2018 enregistrant une baisse de 22 000 €, celle-ci étant due essentiellement à la vente de bois dont le prévisionnel est en baisse par rapport à 2017 de 20 000 €.

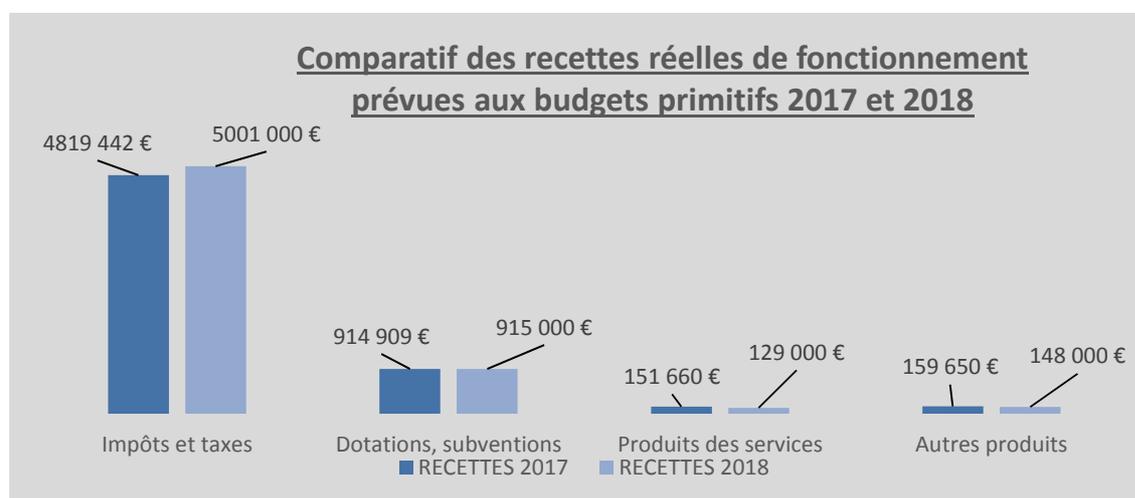
Les « Autres produits de gestion » représentent une recette prévisionnelle de 148 000 €, aussi en baisse de 11000 €. Le montant des produits des immeubles, locations et concessions a été ajusté aux résultats constatés en 2017.

### Les produits financiers

Il s'agit des intérêts des parts sociales détenues par la commune auprès du Crédit Agricole.

### Comparatif des recettes réelles de fonctionnement prévues aux budgets primitifs 2017 et 2018

Recettes réelles	BP 2017	BP 2018	Evolution	Evolution en %
Impôts et taxes	4 819 442 €	5 001 000 €	181 558 €	3,77%
Dotations, subventions	914 909 €	915 000 €	91 €	0,01%
Produits des services	151 660 €	129 000 €	-22 660 €	-14,94%
Autres produits	159 650 €	148 000 €	-11 650 €	-7,30%
Atténuations des charges	25 000 €	25 000 €	0 €	0,00%
Produits financiers	500 €	100 €	-400 €	-80,00%
Produits exceptionnels	10 000 €	10 000 €	0 €	0,00%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>6 081 161 €</b>	<b>6 228 100 €</b>	<b>146 939 €</b>	<b>2,42%</b>



## **II. Section d'investissement**

### **A. Dépenses d'investissement**

Les dépenses réelles d'investissement sont estimées à environ 12,5 millions d'euros avec principalement :

➤ Voirie		1 660 000 €
• Voirie et chemins ruraux	120 000 €	
• Aménagement sécuritaire de la rue de Lattre de Tassigny	580 000 €	
• Aménagement du chemin du Herrenpfad	110 000 €	
• Aménagement du Parc Herzog (projet pluriannuel 2018/2019)	850 000 €	
➤ Bâtiments		7 640 500 €
• Aménagement du Pôle sportif (projet pluriannuel 2018/2019)	4 000 000 €	
• Ecole et Cantine de Logelbach (projet pluriannuel 2018/2019)	1 543 000 €	
• Pôle médical 9 rue Clémenceau	1 350 000 €	
• Chapelle Herzog (projet pluriannuel 2018/2019)	541 000 €	
• Réfection sol gymnase scolaire	40 000 €	
• Travaux dans les écoles et divers bâtiments	166 500 €	
➤ Acquisitions foncières (réserves)		400 000 €
➤ Sécurité		100 000 €
• Installation vidéosurveillance Wintzenheim centre	100 000 €	
➤ Aménagements-Etudes-Mobilier-Informatique-Divers		169 850 €
• Acquisitions de matériel informatique et audiovisuel	34 600 €	
• Travaux d'aménagement des cimetières	52 250 €	
• Illuminations de Noël	10 000 €	
• Equipements selon Charte d'affichage	15 000 €	
• Mobilier entrée Ouest	35 000 €	
• Arrosage automatique	23 000 €	
➤ Matériel et Outillage – Espaces Verts et Voirie		219 000 €
• Camion	160 000 €	
• Fourgon master	28 500 €	
• Kangoo	26 500 €	
• Divers matériels	4 000 €	

### **B. Recettes d'investissement**

Les recettes réelles d'investissement sont estimées à 7 312 401 € avec principalement :

- Le produit prévisionnel des cessions représentant 400 000 € dont la vente du sous-sol et du rez-de-chaussée du bâtiment 9 rue Clémenceau pour un montant de 325.000 € HT,

- Le produit des subventions à hauteur de 1 216 077 € avec :
  - pour le Pôle sportif d'arts martiaux :
    - Le Fonds de concours de Colmar Agglomération de 466 654 €
    - Les subventions de la Région Grand Est de 500 000 € avec un versement de 300 000 € au cours de cet exercice,
  - Pour l'extension de l'école maternelle et la création de la cantine scolaire à Logelbach :
    - La DETR de 400 000 € avec un versement de 200 000 € au cours de cet exercice,
    - La subvention de la Caisse d'Allocation Familiale à hauteur de 109 000 €.
- Les dotations au titre du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) sont inscrites pour 135 000 €.
- Les recettes liées à la taxe d'aménagement sont évaluées à 230 000 €.

Enfin, l'excédent de fonctionnement capitalisé est intégré à hauteur de 1 330 823 € et l'épargne de gestion pour 5 265 837 €.

Comme cela a été débattu lors des orientations budgétaires, afin de couvrir l'ensemble des dépenses en 2018, un emprunt d'un montant de 4 000 000 € sera contracté.

Monsieur le Maire : est-ce qu'il y a des questions sur ce budget primitif 2018 ? Monsieur DAESSLE.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : une question notamment, je reviens sur le problème des PEP. La dernière fois on n'a pas pu me dire pourquoi il y avait une telle différence entre les PEP et Enfance pour tous, parce que c'est quand même excessivement conséquent. Je suis un peu inquiet sur cette différence finalement. Il y a une explication quand même.

Monsieur le Maire : Monsieur Leroy pourrait vous répondre puisque c'est une histoire d'appel d'offre aussi.

M. LEROY : la différence, elle s'explique et ne s'explique pas parce qu'on ne rentre pas dans le fonctionnement de l'entreprise elle-même, mais c'est plutôt dû à une rationalisation du fonctionnement. C'est une entreprise qui a rationalisé le personnel. Elle n'a pas réduit le personnel, il n'y a pas moins de personnel pour l'accueil des enfants. Simplement il y a des tâches qui sont mutualisées parce qu'elle a d'autres sites et qu'elle mutualise certaines tâches et qu'elle récupère là-dessus. Là aussi la gestion qui est administrative, qui est réalisée, est centralisée qui est là aussi apparemment mieux gérée sur l'aspect financier. Elle compte aussi sur une augmentation de recettes, c'est-à-dire sur un aspect attractif beaucoup plus important et donc je dirai un taux de remplissage nettement supérieur. Et d'ailleurs à ce titre, je crois qu'ils ont adapté des horaires pour améliorer ce taux de remplissage en permettant l'accueil partiel des enfants, alors soit par demi-journée, soit par petite période. Et tout ça fait que leur offre effectivement de 75 000 euros est inférieure aux PEP. Alors après peut-être faut-il se poser la question de savoir comment gèrent les PEP.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : c'était ça la question, parce que finalement c'est énorme comme différence. Ce n'est pas 20 000 ou 30 000 euros. C'est énorme. Une autre question dans les dépenses imprévues. Vous avez mis 380 000. Quelles dépenses imprévues ?

Monsieur le Maire : c'est comme dans un ménage, il peut y avoir des dépenses imprévues et nous nous prévoyons peut-être des dépenses imprévues à hauteur de 380 000 euros.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : pourquoi 380 000 euros et pas 400 000 ?

Monsieur le Maire : parce que c'est 380 000 Monsieur DAESSLE. C'est tout ce que je peux vous répondre. C'est le maximum autorisé.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : ah voilà, parce que ça me paraissait bizarre. Autrement, concernant « l'équipement selon charte graphique », je ne vois pas très bien ce que vous entendez par là.

M. KLINGER-ZIND : c'est en fait la commission Environnement cadre de vie qui réfléchit sur l'affichage communal au sein de notre commune, qui soit appliqué dans les règles et dans la loi et ainsi que le groupe communication et qui fera l'objet de nombreux débats et on a crédité une ligne pour les projets éventuels, pour la mise en place éventuelle de cette charte.

Monsieur le Maire : Madame HAIDAR ou M. HEROLD, vous pouvez vous compléter.

Mme HAIDAR : oui, Monsieur KLINGER-ZIND a raison. En fait la charte graphique qui a été mise en place, peut être déclinée sur différents supports. Donc effectivement il est nécessaire d'établir une réserve en quelque sorte, selon les besoins nécessaires à cette nouvelle charte graphique.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : le support, quel type de support ?

Monsieur le Maire : Monsieur HEROLD va répondre.

M. HEROLD : je vais répondre par une situation qui est actuelle c'est-à-dire au niveau réglementaire. Aujourd'hui nous sommes dans le cadre du Parc des Ballons et en termes de publicité, on ne peut pas faire ce que l'on veut, que ce soit au niveau associatif ou que ce soit de manière globale. Donc on a une prévision et on a actuellement un projet qui est effectivement d'avoir au niveau de toutes les associations, des supports de communication qui seront dédiés spécifiquement à ces associations, c'est-à-dire soit ce qu'on peut appeler des totems qui vont être disposés au niveau de la ville. Ça peut être également des bannières qui pourront être disposées. Aujourd'hui on a l'interdiction, d'une manière globale, de ne plus mettre des banderoles n'importe où, n'importe comment. C'est un projet actuel et c'est une prévision qui a été faite pour l'instant.

Monsieur le Maire : les banderoles à travers la route, c'est terminé. Autre question ?

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : c'est terminé.

Monsieur le Maire : autre question ? Pas de question ?

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : je vais revenir au budget et puis je vais revenir à ce que je posais comme question tout l'heure au budget. Effectivement on n'est plus à 25 000, mais maintenant on est à 15 000.

Monsieur le Maire : oui, oui, tout à fait.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : alors on passe effectivement de 8 000 à 15 000.

Monsieur le Maire : c'est toujours une prévision de toute façon. Que ce soit ou 15 ou 25 000, c'est toujours une prévision, Monsieur DAESSLE. Il n'y a pas de réponse à donner, c'est une prévision. Vous devriez le savoir.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : en général quand on les fait, on a des chiffres.

Monsieur le Maire : pas forcément.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : on sait à peu près.

Monsieur le Maire : pas forcément, pas forcément. On adapte le budget. Moi les prévisions, j'aime bien qu'il y ait un peu plus sur certains points. C'est de l'argent qui ne va probablement pas être dépensé. Ce sont des prévisions.

*Guy DAESSLE avec pouvoir de Maria FURLANO, Dominique CHERY avec pouvoir de Didier SCHERRER ne participent pas au vote.*

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 26 février 2018,

Le conseil municipal par 25 voix pour :

- Autorise la reprise des restes à réaliser au 31 décembre 2017 au budget primitif 2018,
- Adopte par chapitres en fonctionnement et en investissement, en dépenses et en recettes le budget principal 2018 de la ville tel que proposé,
- Adopte le tableau des effectifs annexé,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Annexe 3 : Extrait du budget principal 2018 de la commune de Wintzenheim*

## **8. Adoption des taux d'imposition communaux 2018**

Rapporteur : Claude KLINGER-ZIND

Il est proposé de modifier les taux en 2018 en appliquant une augmentation de 1% sur la Taxe d'Habitation, la Taxe sur le Foncier Bâti et la Taxe d'habitation sur les logements vacants :

	<b>2017</b>	<b>2018</b>
<b>Taxe d'Habitation</b>	13.84 %	13.98 %
<b>Taxe Foncière sur le bâti</b>	16.86 %	17.03 %
<b>Taxe Foncière sur le non Bâti</b>	52.07 %	52.07 %
<b>Taxe d'habitation sur les logements vacants</b>	13.84 %	13.98 %

M. KLINGER-ZIND : il faut juste préciser que le fameux 1 % représente les contribuables qui ne payeront plus ou qui ne payeront plus les 30 %, qui vont payer sur une base 100, ils vont payer 70. A cela sera augmentée par contre la hausse de la taxe puisque le taux augment et celui-là n'est pas pris en charge par l'Etat. Ça représente 2 à 3 euros pour un logement moyen dans la moyenne de la valeur locative, pour un foyer avec 2 enfants. Celui-ci restera à la charge en plus de 70, il paiera 72 euros.

*Guy DAESSLE avec pouvoir de Maria FURLANO, Dominique CHERY avec pouvoir de Didier SCHERRER ne participent pas au vote.*

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 26 février 2018,

Le conseil municipal par 25 voix pour :

- Augmente les taux des taxes directes locales hormis sur le foncier non bâti pour 2018 en y appliquant une augmentation de 1 %, soit :
  - o - Taxe d'Habitation : 13.98 %
  - o – Taxe sur le Foncier Bâti : 17.03 %
  - o – Taxe sur le Foncier non Bâti : 52.07 %
  - o – Taxe habitation sur les logements vacants 13.98 %
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **9. Approbation des subventions 2018 aux associations**

Rapporteur : Daniel LEROY

La politique que choisit de mettre en œuvre la municipalité pour le soutien au monde associatif se base sur un double constat.

D'une part, la Ville de Wintzenheim entend offrir à ses citoyens un cadre de vie agréable qui réponde de la façon la plus pragmatique et la plus complète possible à leurs besoins. Elle s'y attache en conciliant modernité et patrimoine et en procurant un maximum d'équipements et de services correspondant aux attentes d'une majorité de la population, des tout-petits jusqu'aux aînés. Dans ce but, la Ville met en œuvre les politiques les plus appropriées en les inscrivant dans une gestion raisonnée et durable qu'elle soit financière, spatiale, sociale et environnementale.

D'autre part, la Ville de Wintzenheim compte plus de 55 associations qui œuvrent dans différents domaines, allant du culturel au sportif, en passant entre autre par l'économique ou le social, et apportent une contribution au dynamisme de la cité. Nombre de ces associations ont une ancienneté avérée qui montre clairement leur ancrage dans la vie locale.

En gestionnaires responsables, les élus se doivent d'utiliser la force vive que représente cette vie associative pour contribuer, au moyen des activités proposées, au développement et à l'animation de la cité dans le cadre des orientations voulues par la Municipalité.

Dans ce cadre, une coopération avec les associations est mise en place et comporte des soutiens par le biais de mise à dispositions d'espaces, d'équipements ou de matériels, mais également par l'attribution de subventions en numéraire pour le fonctionnement (associations ayant leur siège à Wintzenheim) ou sur projet (toute association). Ce soutien est accordé à la condition que l'objet de l'association ou du projet corresponde aux objectifs de la politique de la Ville.

Cependant, soucieuse d'une gestion saine et raisonnée de l'argent public, la Ville de Wintzenheim doit veiller à un équilibre et une stabilité dans le budget annuel dédié aux subventions, que celles-ci soient directes (numéraires) ou indirectes (mises à dispositions de locaux, ...). Ainsi pour une maîtrise et un bon emploi des deniers publics et pour leur assurer une véritable utilité dans la contribution à la politique portée par la Municipalité, il est nécessaire que les subventions soient accordées principalement, voire exclusivement, aux associations qui interviennent dans les domaines ciblés par cette politique.

La Ville de Wintzenheim poursuit donc les objectifs cités ci-avant en concentrant ses actions de soutien aux associations qui œuvrent dans les domaines suivants :

- Activités culturelles : musique (école et groupements), danse, théâtre, cinéma, folklore, ....
- Activités sportives : arts martiaux et sports de combat, hand-ball, football, basket-ball, activités de gymnastique physique, activités de gymnastique intellectuelles (échecs), marche,

- Actions de soutien et de développement commercial et artisanal,
- Actions de soutien et de développement touristique,
- Actions de soutien aux personnes en difficulté,
- Actions de soutien à la petite enfance,
- Actions de soutien scolaire,
- Activités à destination des personnes du 3<sup>ème</sup> âge et au-delà,
- Activités de loisirs à destination de la population locale,
- Actions relatives à la mémoire historique et patriotique,
- Actions de contribution au maintien de la santé publique,
- Evénements festifs, (animations diverses, soirées spectacles, journées de fêtes etc...),
- Entretien du patrimoine construit ou paysager.

C'est pourquoi, à compter de 2018, ne pourront prétendre à solliciter des aides sous forme de mise à disposition d'espaces, d'équipements, de main d'œuvre ou de matériel, ou sous forme de subvention en numéraire au titre de projets, que des associations intervenant ou ayant un projet dans les domaines ci-dessus définis.

En ce qui concerne les subventions attribuées au titre du fonctionnement, en sus de la condition précédente, seules les associations ayant leur siège à Wintzenheim pourront y être éligibles.

Enfin, toute association dont les activités ou actions ne profiteraient que de façon marginale à la Ville ou à la population de Wintzenheim pourra être exclue de tout soutien.

En outre, pour des raisons d'utilisation rationnelle et efficace de ses équipements, la Ville se réserve la possibilité de n'accorder son soutien qu'à un nombre limité d'associations de manière à permettre un fonctionnement normal des équipements.

De même, afin d'éviter la dispersion des aides financières et ainsi de réduire leur efficacité, la Ville peut limiter son soutien à quelques associations, voire à une seule, pour peu que la mission attendue soit remplie dans un domaine ou une activité précise cités ci-dessus.

Enfin pour éviter les effets de "bas de laine", les subventions en numéraires pourront ne pas être accordées à des associations disposant de fonds de réserves importants, ceci en distinguant les associations employant du personnel des autres associations et en ne pénalisant pas les économies faites dans le cadre de projets clairement identifiés à court ou très moyen termes.

Des subventions exceptionnelles, pour des causes ou des événements particuliers, restent possibles sur décision du conseil municipal.

Les conditions de partenariat, les subventions et conditions d'octroi, la détermination de leurs montants ou des équipements mis à disposition, sont régies par les règles adoptées par le conseil municipal du 11 mars 2016. Le montant de la subvention allouée à chaque association est ainsi issu des critères mis en place dans le cadre de la convention de partenariat traitant des subventions et des occupations de salles.

### **Associations locales :**

<b>Associations</b>	<b>Subvention de fonctionnement 2018</b>	<b>Subvention sur projet 2018</b>	<b>Total des Subventions 2018</b>	<b>Pour mémoire subvention 2017</b>
<b>Accordéon club</b>	273 €	-	273 €	523 €
<b>Amis de la Chapelle Herzog</b>	1000 €	-	1000 €	500 €

Associations	Subvention de fonctionnement 2018	Subvention sur projet 2018	Total des Subventions 2018	Pour mémoire subvention 2017
Amis de la musique mécanique	595 €	1000 €	1595 €	5245 €
ASL (Association sports et loisirs Logelbach)	315 €	150 €	465 €	480 €
Association pêche et pisciculture	396 €	1350 €	1746 €	464 €
Association sportive (football)	1000 €	600 €	1600 €	1000 €
Aviculture	349 €	440 €	789 €	756 €
Chorale Ste Cécile	215 €	-	215 €	430 €
Chorale St Joseph	200 €	-	200 €	200 €
Club Vosgien	1000 €	-	1000 €	1000 €
Copains d'abord	462 €	200 €	662 €	1533 €
Desidela	425 €	1000 €	1425 €	2435 €
Echecs	865 €	-	865 €	612 €
Edelweiss	200 €	-	200 €	200 €
Gymnastique Volontaire	1000 €	-	1000 €	1000 €
Hand-Ball	907 €	-	907 €	913 €
Judo	1000 €	400 €	1400 €	1320 €
Karaté	1000 €	-	1000 €	1500 €
New Basket	1000 €	-	1000 €	1000 €
Petit Escargot	275 €	-	275 €	275 €
Société d'Histoire	1000 €	300 €	1300 €	500 €
Tarot	419 €	110 €	529 €	608 €
Temps libre	390 €	-	390 €	535 €
Théâtre de la Citerne	280 €	200 €	480 €	285 €
Wintzen'arts	200 €	-	200 €	310 €
Wintz'Tango	1000 €	200 €	1200 €	780 €

**Associations paramunicipales, départementales et nationales**

Associations	Subvention de fonctionnement 2018	Subvention sur projet 2018	Total subvention 2018	subvention 2017
CMJ	1450 €	-	1450 €	1450 €
Donneurs de sang	450 €	-	450 €	445 €
Ecole de musique	25 000 €	500 €	25 500 €	27 000 €
ARSEA-les catherinettes	30 €	-	30 €	-
Harmonie municipale	7600 €	1000 €	8 600 €	8580 €
Scouts et Guides	520 €	-	520 €	515 €
UNC	900 €	-	900 €	900 €
Wintzenheim Echange	-	25 000 €	25 000 €	15000 €
Œuvres sociales	9200 €	-	9510 €	9200 €
Association de Prévention Routière	200 €	-	200 €	200 €
Les Musicales	1000 €	-	1000 €	1500 €

### **Associations assurant des Délégations de Service public :**

Par ailleurs, dans le cadre des Délégations de Service Public pour le centre de loisirs et les activités extrascolaires ainsi que pour le multi-accueil, des subventions ont été déterminées :

<b>Associations</b>	<b>Subventions de fonctionnement 2018</b>
<b>PEP Alsace Activités périscolaires</b>	194 712 €
<b>Enfance pour Tous / People and Baby Multi-accueil</b>	182 554 €

<b>Associations</b>	<b>Subventions d'équipement 2018</b>
<b>PEP Alsace Activités périscolaires</b>	3.300 €

### **Associations ayant participé à un projet communal :**

« Patinoire de Noël », évènement qui était souhaité ludique et solidaire, a été organisé avec l'aide de 4 associations : Scouts et Guides, Pat' à Sel, Grandir avec Louise et Petit Escargot.

Ces associations ont géré la billetterie et la location du matériel à tour de rôle pendant toute la période de Noël. Pour les remercier de leur participation, il est proposé de leur verser une subvention au prorata du temps passé.

<b>Associations</b>	<b>Subvention de fonctionnement 2018</b>
<b>Scouts et Guides</b>	180 €
<b>Petit Escargot</b>	75 €
<b>Pat' à sel</b>	470 €
<b>Grandir avec Louise</b>	250 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte les orientations générales prévalant à l'octroi des subventions aux associations,
- Attribue les subventions aux associations telles qu'elles figurent dans les tableaux ci-dessus pour 2018,
- Dit que le crédit correspondant est inscrit au budget de l'exercice,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **10. Compte de gestion 2017 du Budget annexe de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim**

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

Le compte de gestion est un document de synthèse établi par le comptable qui rassemble tous les comptes sur lesquels sont intervenues des écritures au cours de l'exercice.

En application des dispositions de l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales, il doit être constaté par délibération du conseil municipal.

*Guy DAESSLE avec pouvoir de Maria FURLANO, Dominique CHERY avec pouvoir de Didier SCHERRER ne participent pas au vote.*

Le conseil municipal par 25 voix pour :

- Déclare que le compte de gestion du budget annexe de la R.M.A.C.T.W. pour l'exercice 2017 par le trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Annexe 4 : Extrait du compte de gestion 2017 du budget de la R.M.A.C.T.W*

## **11. Approbation du Compte Administratif du Budget annexe 2017 de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim**

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

Il ressort des comptes :

Dépenses de fonctionnement : 19 153.01 €  
Recettes de fonctionnement : 183 494.98 € dont excédent 2016 reporté : 119 799.77 €  
soit 164 331.97 € d'excédent total de la section de fonctionnement

Dépenses d'investissement : 0 €  
Recettes d'investissement : 125 660.15 € dont excédent 2016 reporté : 124 938.15 €  
soit 125 660.15 € d'excédent total de la section d'investissement

L'excédent de clôture cumulé s'établit à 289 992.12 € avec reprise de l'excédent antérieur, soit une augmentation de l'excédent global de 45 254.20 €.

*Guy DAESSLE avec pouvoir de Maria FURLANO, Dominique CHERY avec pouvoir de Didier SCHERRER ne participent pas au vote.*

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 26 février 2018,

Le conseil municipal, par 24 voix pour (Monsieur le Maire ne participe au vote et sort de la salle du conseil municipal avant le vote) :

- Approuve le compte administratif 2017 du budget annexe de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim tel que présenté,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Annexe 5 : Extrait du compte administratif 2017 du budget annexe de la R.M.A.C.T.W*

## **12. Affectation des résultats du compte administratif 2017 au budget annexe 2018 de la Régie des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim**

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

			INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	Prévision budgétaire totale	A	126 438.15	282 399.77	408 837.92
	Titres de recettes émis*	B	722.00	63 685.21	64 407.21
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	D	126 438.15	107 399.77	233 837.92
	Mandats émis*	F	0.00	19 153.01	19 153.01
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution (B-F) Excédent (F-B) Déficit		722.00	44 532.20	45 254.20
RESULTAT 31/12/2016	Excédent		124 938.15	119 799.77	244 737.92
REPORTE	Déficit				
RESULTAT CUMULE 31/12/2017	Excédent Déficit		125 660.15	164 331.97	289 992.12
EXCEDENT DE FINANCEMENT	Résultat cumulé (résultat de l'exercice + RAR) Excédent Déficit		125 660.15	164 331.97	289 992.12

- 1) Report en section d'investissement recettes – article 001 : 125 660.15 €
- 2) Report du solde de l'excédent de fonctionnement à l'article 002 : 164 331.97 € en section de fonctionnement recettes

Monsieur le Maire : juste une petite remarque par rapport à la non-participation au vote. Je trouve quelque chose qui n'est pas tout à fait logique, c'est que vous avez voté pour les subventions alors qu'avant vous avez dit ne pas participer au vote du budget. Je ne sais pas comment on peut faire quand d'un côté on ne participe pas au vote et d'un autre côté on vote pour les subventions. C'est quand même quelque chose qui n'est pas tout à fait cohérent.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : je peux vous répondre, vous m'interpellez. Il y a un membre qui participe à la commission, donc on a décidé de voter parce qu'il participait à la commission. Point à la ligne.

Monsieur le Maire : et si on vous écoutait, on ne payerait personne, puisque vous ne participez pas au vote.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : je pense qu'on payerait parce que j'aurai une politique.

*Guy DAESSLE avec pouvoir de Maria FURLANO, Dominique CHERY avec pouvoir de Didier SCHERRER ne participent pas au vote.*

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 26 février 2018,

Le conseil municipal, par 25 voix pour :

- Décide d'affecter au budget de l'exercice 2018 comme indiqué ci-dessus les résultats dégagés par la section du compte administratif de l'exercice 2017,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **13. Adoption du Budget Primitif 2018 du Budget annexe de la Régie des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim**

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

Actuellement, la régie comprend 647 abonnés. Pour mémoire l'évolution du nombre des abonnés depuis 2007 :

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nbre abonnés	971	944	898	873	846	812	806	786	752	694	647

La tarification « Abonnés » est de 95 € et sera sans changement en 2018.

En 2016, il a été sollicité une autorisation exceptionnelle, pour reprendre 100 000 € de l'excédent d'investissement et le transférer en section de fonctionnement. Il s'agit d'une demande conjointe auprès de la Direction générale des collectivités locales et de la Direction générale des finances publiques. Par courrier en date du 29 décembre 2016, une réponse favorable des ministères autorise cette écriture exceptionnelle à prévoir dans le budget primitif 2017.

Cette écriture a été incluse dans le budget 2017, mais n'a pas été réalisée dans le compte administratif.

Pour la préparation du budget 2018, il est nécessaire de prévoir les dépenses d'investissement suivantes :

- 6 400 € au titre de la participation aux travaux de réseaux pour l'antenne communautaire dans le cadre de l'aménagement de la rue de Lattre de Tassigny,
- 15 000 € pour la réalisation d'une enquête de piratage, de verrouiller les coffrets d'accès au réseau et de mettre en place de nouveaux coffrets sécurisés,
- 20 000 € pour la mise en œuvre de nouveaux amplificateurs.

De ce fait, le montant de l'excédent à transférer de la section d'investissement en section de fonctionnement sera de 80 660 € et non de 100 000 €.

En conséquence, il est proposé les grands équilibres suivants du budget primitif :

Dépenses de fonctionnement :	82 300.00 €
Recettes de fonctionnement :	305 991.97 € dont reprise excédent 2017 : 164 331.97 €
Dépenses d'investissement :	126 660.15 €
Recettes d'investissement :	126 660.15 € dont reprise excédent 2017 : 125 660.15 €

Le budget est voté en suréquilibre en section de fonctionnement compte tenu de l'excédent 2017 reporté.

Monsieur le Maire : est-ce qu'il y aurait des questions sur ce point-là ? Monsieur DAESSLE.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : une question toute simple. Qui s'occupe actuellement de l'entretien de la régie ? Il y a un marché extérieur,

M. CAMPITELLI : il y a un marché extérieur et c'est Full Connect.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : et à l'intérieur ?

M. CAMPETILLI : personne.

*Guy DAESSLE avec pouvoir de Maria FURLANO, Dominique CHERY avec pouvoir de Didier SCHERRER ne participent pas au vote.*

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 26 février 2018,

Le conseil municipal, par 25 voix pour :

- Approuve le budget primitif 2018 du Budget Annexe de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision en suréquilibre par chapitres en fonctionnement et en investissement, en recettes et en dépenses,
- Conserve un tarif unique de 95 € HT pour tous les abonnés,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Annexe 6 : Extrait du budget primitif 2018 du budget annexe de la R.M.A.C.T.W*

#### **14. Adoption de l'avenant n°1 a la Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du service périscolaire avec les PEP alsace**

Rapporteur : Daniel LEROY

Par délibération du 23 décembre 2015, le conseil municipal a désigné les PEP Alsace délégataire pour la gestion et l'exploitation du service périscolaire.

Ce contrat prévoit l'octroi d'une subvention communale de fonctionnement pour compenser les obligations de service public mises à la charge du délégataire. Les dispositions contractuelles fixent les modalités de versement de cette subvention.

Il a également été alloué une subvention au titre des investissements mais aucun article du contrat ne prévoit les modalités de versement de cette participation.

Dès lors, il est proposé de compléter le contrat de délégation de service public pour échelonner le versement de la subvention d'investissement comme suit :

- 50% sur présentation du ou des devis,
- 35% sur présentation de la facture,
- 15% après constatation de la mise en place de l'équipement pour intégration à l'inventaire de la délégation.

Cet avenant n'emporte aucune incidence financière au contrat initial.

Le conseil municipal, par 4 abstentions et 25 voix pour :

- Approuve l'avenant n°1 à la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du service périscolaire tel qu'annexé,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

*Annexe 7 : Avenant n°1 à la Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du service périscolaire avec les PEP Alsace*

## 15. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Haut Rhin au titre des amendes de police pour les travaux d'aménagement de la rue de Lattre de Tassigny

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique d'aménagement relative à la sécurité routière sur la commune de Wintzenheim, il est souhaité une réduction de la vitesse Rue de Lattre de Tassigny. Ce projet répond à une demande forte des riverains lesquels constatent régulièrement des vitesses excessives des véhicules sur cette portion de rue rectiligne, rendant ce secteur dangereux pour tous les autres usagers.

L'appréhension est d'autant plus grande que le trafic est important sur cette voie et ne cesse d'augmenter au fil des années. En effet, de par sa situation géographique, cette rue est empruntée par bon nombre d'usagers provenant du contournement qui utilisent cette rue comme entrée de ville.

Compte tenu de l'état des lieux, et suite à l'étude de déplacement réalisée, il est donc projeté de réaliser un aménagement global de la rue comprenant des éléments participant à la sécurisation de cette voie et notamment permettant le ralentissement des véhicules.

Le projet a pour objectif de :

- Recalibrer la chaussée afin de marquer le caractère communal de la voie,
- Créer des places de stationnement,
- Créer des cheminements piétons acceptant les personnes à mobilité réduite et permettant aux enfants notamment de rejoindre à pied Arthuss,
- Ne pas dénaturer le site en replantant ou conservant si possible la végétation existante,
- Sécuriser la liaison piétonne entre Arthuss et le parking de la place des fêtes,
- Permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder confortablement et de manière sécurisée aux places de stationnement dédiées,
- Ralentir les véhicules par la création d'un plateau surélevé marquant la zone 30,
- Réaliser l'enfouissement des réseaux aériens.

Les travaux ont été estimés à 477 769,80 € HT dont 78 419 € HT sont éligibles pour une subvention issue des amendes de police ainsi qu'une partie des frais connexes à proportion des dépenses concernées.

Le Département organise une répartition des produits d'amendes de police relatives à la circulation routière au titre de 2018. Pour Wintzenheim, la subvention peut être de 25 % du montant des travaux éligibles. Le plan de financement sur l'ensemble de l'opération est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
<b>Travaux</b>		<b>Financements publics</b>	
<b>Lot 1 - voirie</b>			
Voirie	321 921 €	Europe	-
Clôture	700 €	Etat	-
Assainissement	25 420 €	Région	-
Espaces verts	43 883,90 €	Département (amendes de police)	21 000 €
<b>Lot 2 – Réseaux secs</b>		Communauté d'Agglomération	-
Terrassement	34 716,75 €	Autres communes	-
Eclairage public	40 501,45 €	Autres organismes	-
Réseau France Télécom	4660,55 €		
Vidéocommunication	5371,15 €		
Dossier des Ouvrages Exécutés	595 €		
<b>Sous-Total Travaux</b>	<b>477 769,80 € HT</b>		

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
<b>Frais annexes</b>		<b>Financements privés</b>	-
Maîtrise d'œuvre	15 000 €	<b>Autofinancement</b>	
SPS	2 000 €	Fonds propres	475 269,80 €
Insertion	1 500 €		
<b>Sous- total frais annexes</b>	<b>18 500 €</b>		
<b>Total</b>	<b>496 269,80 € HT</b>	<b>Total</b>	<b>496 269,80 € HT</b>

### Travaux éligibles aux subventions d'amendes de police

	Montant HT	Montant TTC
Prestations générales (installation de chantier, signalisation, DOE, ...)	8 700 €	10 440 €
Création de la liaison piétonne	25 320 €	30 384 €
Création d'un aménagement de sécurité par plateau surélevé	13 799,50 €	16 559,40 €
Création des places de stationnement	30 599,50 €	36 719,40 €
<b>Total</b>	<b>78 419 € HT</b>	<b>94 102,80 € TTC</b>

Monsieur le Maire : est-ce qu'il y a des questions ?

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : une question technique. Est-ce qu'on a prévu des fourreaux pour la fibre ?

Monsieur le Maire : oui, 6 400 euros.

M. ARNDT : pour l'antenne.

Monsieur le Maire : mais c'est prévu en même temps.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : c'est prévu. Merci.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte le projet de la rue de Lattre de Tassigny et s'engage à réaliser cette opération,
- Approuve le plan de financement relatif à ce même projet,
- Décide de l'inscription de la dépense en investissement comme spécifiée,
- Sollicite une participation financière à hauteur de 25% des dépenses éligibles au titre des produits des amendes de police soit 21 000 €,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Annexe 8 : Plans du projet d'aménagement de la rue de Lattre de Tassigny*

### **16. Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local pour l'extension de l'école maternelle et la création d'une cantine scolaire a Logelbach**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le groupe scolaire de Logelbach, quartier où se situe le projet, abrite l'école élémentaire Les Cèdres et l'école maternelle Les Nénuphars accueillant respectivement environ 113 élèves et 76 enfants.

Sur le même site se trouvent le gymnase qui reçoit les groupes scolaires et les associations sportives ainsi que la salle Ungerer, équipée d'une cuisine qui accueille la cantine scolaire pour 60 enfants maximum. Elle est aussi louée à des particuliers et à des associations pour des événements festifs.

Tout d'abord, il s'avère que l'école maternelle rencontre des difficultés en termes d'espace. Si actuellement les 3 salles de classes répondent aux besoins, ce n'est plus le cas de la salle de sieste qui est trop petite. En 2017, elle devait accueillir 19 enfants alors que sa capacité maximum est de 15 enfants. Afin de répondre temporairement aux besoins, la salle de motricité a fait fonction de salle de sieste. Toutefois, l'objectif est que cette situation ne perdure pas.

La cantine scolaire située dans la salle Ungerer pose un véritable conflit d'usage, les locations de cette salle devant se faire le vendredi, à savoir un jour où il y a encore la cantine, ce qui nécessite de la logistique et du nettoyage. Il est nécessaire que l'espace de restauration soit dissocié et que la salle Ungerer soit réservée à un usage locatif.

Par ailleurs, l'extension urbaine à Logelbach dans les années à venir laisse voir un besoin d'accueil supplémentaire à l'école maternelle. Si à moyen terme, l'école élémentaire dispose encore de classes libres, ce n'est pas le cas de l'école maternelle.

Ainsi, un travail d'étude préliminaire pour dimensionner les équipements nécessaires, puis de conception afin de répondre aux différents besoins à moindre coût a été réalisé. Il a été demandé :

Pour l'école maternelle :

- Construire une salle de sieste pouvant accueillir 25 à 30 enfants,
- Aménager une salle de classe supplémentaire.

Pour la restauration scolaire :

- Prévoir la restauration d'environ 80 à 100 enfants à table en deux services, avec la possibilité d'aménager un self-service.

Une consultation a été lancée pour choisir un maître d'œuvre. D Form a été sélectionné.

Le projet est constitué par une partie réhabilitation et/ou modification de l'existant et une partie extension.

#### **Pour l'école maternelle :**

Extension : 199,0 m<sup>2</sup> de surface-plancher

Surface restructurée : 181,0 m<sup>2</sup> de surface-plancher soit 380 m<sup>2</sup> de surface-plancher

Intitulé	Nombre	Surface Utile	Type d'intervention	
Hall	1	12	Existant	
Espace déshabillage classe 1 et 2	2	6	Existant	
Espace déshabillage classe 3	1	11	Existant	
Espace déshabillage classe 4	1	8	Restructuration	
Circulation	1	19	Restructuration	
Salle de classe 1,2 et 3	3	56	Existant	
Salle de classe 4	1	66	Restructuré	Salle de motricité restructurée en salle de classe
Salle de motricité	1	80	Extension	
Salle de sieste	2	28	Extension	
Bureau de direction	1	15	Existant	
Salle de propreté	1	22	Existant	
	1	20	Extension	
Sanitaires adultes	1	2	Existant	

Intitulé	Nombre	Surface Utile	Type d'intervention	
Sanitaires adultes	1	4	Extension	Tisanerie et local de service restructurés en rangements
Local de rangement pédagogique	1	25	Restructuré	
Local de rangement	1	9	Restructuré	
Local de rangement	1	6	Extension	
Local de service	1	20	Extension	Restructurés en rangement et déplacés dans l'extension
Tisanerie				
Débarras	1	3	Restructuré	Transformé en circulation
Local ménage	1	5	Restructuré	
Espace déshabillage+dégagement	1	49	Restructuré	Restructuré dans la salle de sieste et débarras existants
Circulation	1	13	Extension	

### Pour la cantine scolaire :

Extension : 279 m<sup>2</sup> de surface-plancher

Surface restructurée : 58 m<sup>2</sup> de surface-plancher soit 337 m<sup>2</sup> de surface-plancher

Intitulé	Nombre	Surface Utile	Surface totale	Type d'intervention
<b>ESPACES SUPPORTS</b>				
Hall d'entrée	1	36	36	Construction
Sanitaires enfants	2	15	30	Construction
Espace de propreté	1	20	20	Construction
Buanderie	1	8	8	Construction
Sanitaires public personnel	2	5	10	Construction
Local ménage	1	6	6	Construction
<b>ESPACE D'ACTIVITE</b>				
Salle d'activité	3	58	PM	Existant
<b>ADMINISTRATION</b>				
Bureau direction – secrétaire	1	20	20	Construction
<b>AUTRES</b>				
Entrée et sanitaires	1	17	17	Démolition
<b>RESTAURATION SCOLAIRE</b>				
Salle de restauration	1	110	110	Construction
Office	1	30	30	Construction
Rangement vaisselle et matériel	1	5	5	Construction
Vestiaires personnel	2	10	20	Construction
Local déchets	1	6	6	Construction
Réserve	1	8	8	Construction
Stock	1	5	5	Construction
Dégagement	1	23	23	Construction

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 1.211.408 € H.T. comprenant :

- Terrassement-assainissement : 63 383 €
- Gros œuvre : 162 561 €
- Charpente bois : 137 278 €
- Couverture-étanchéité : 112 676 €

- Menuiserie extérieure : 96 031 €
- Isolation : 63 720 €
- Menuiserie intérieure : 53 370 €
- Plâtrerie – faux plafond : 71 380 €
- Volets roulants-BSO : 34 600 €
- Electricité : 58 050 €
- Chauffage-ventilation : 104 000 €
- Sanitaire : 47 359 €
- Carrelage – Faïence : 25 948 €
- Revêtement de sols souples : 18 522 €
- Serrurerie : 8 695 €
- Peinture intérieure : 26 980 €
- Echafaudages : 18 970 €
- Isolation extérieure et bardage : 82 386 €
- Equipements de cuisine : 25 500 €

La maîtrise d'œuvre représente un coût de 13% du coût travaux évalué à 1.211.408 € HT au niveau APD soit 157 483 € HT.

En prenant en compte le coût global de l'opération de 1.368.891 € HT, le plan de financement prévisionnel s'établit de la façon suivante :

	Montant en € HT	%
<b>Commune</b>	438 557 €	32%
<b>Caisse d'Allocations Familiales</b>	109 000 €	8%
<b>Etat - Soutien à l'Investissement Public Local</b>	410 667 €	30%
<b>Etat - DETR</b>	410 667 €	30%
<b>Total</b>	<b>1.368.891 € HT</b>	<b>100%</b>

Monsieur le Maire : sur ce projet et je crois que c'est important de le souligner, sur le projet de 1 368 891€, la commune participerait seulement à hauteur de 32 %. Je crois que ceci est aussi à retenir et que nous courrons aussi partout après les subventions. On passe au vote ? Oui Monsieur DAESSLE.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : question technique, DETR ?

Monsieur le Maire : Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux. C'est à la Préfecture, c'est le Préfet, c'est une enveloppe qui est attribuée à la Préfecture, dont des représentants de l'Association des Maires dont je fais partie et qui siègent dans cette commission.

Le conseil municipal, par 4 abstentions et 25 voix pour :

- Adopte le projet d'extension de l'école maternelle ainsi que la création de la cantine scolaire à Logelbach tel que présenté d'un montant prévisionnel de 1.368.891 € H.T,
- Sollicite une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local d'un montant de 30 % soit 410.667 €,
- Adopte le plan de financement ci-dessus exposé et de s'engager sur la dépense restante,
- Dit que l'ensemble de la dépense est inscrite au budget primitif de la commune pour 2018,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **17. Approbation de la convention du Projet Urbain Partenarial entre la commune de Wintzenheim, Colmar Habitat et Habitats de Haute Alsace**

Rapporteur : Denis ARNDT

La convention de projet urbain partenarial présentée a pour objet la prise en charge financière des équipements publics rendus nécessaires par l'opération d'aménagement comprenant la construction de logements sur les parcelles situées section 23 :

- 62/1 et 63/1 d'une surface totale de 46,64 ares appartenant à Habitats d Haute Alsace,
- 61/1 et 67/1 d'une surface totale de 50,64 ares appartenant à Colmar Habitat.

Sur l'ensemble de ces terrains, un projet commun aux deux sociétés a été conçu comprenant 50 logements locatifs sociaux répartis entre deux collectifs de 21 logements et huit maisons individuelles.

Afin de permettre l'aménagement des parcelles sus - citées, il s'avère nécessaire de réaliser l'extension du réseau d'électricité.

L'équipement public nécessaire à la réalisation de ce projet est une extension du réseau électrique de 260 mètres située en dehors du terrain d'assiette du projet sur le domaine public.

Les deux collectifs de 21 logements et les 8 maisons nécessitent une puissance de raccordement de 221 kVa triphasé.

Les équipements propres à l'opération d'aménagement définis à l'article L. 332-15 du code de l'urbanisme ne sont pas inclus dans les équipements à financer au titre de la présente convention.

La Commune de Wintzenheim s'engage à faire réaliser cette extension dont le coût prévisionnel est de 19 136,71 € HT. Colmar Habitat et Habitats de Haute Alsace s'engagent à verser à la commune de Wintzenheim l'équivalent du coût des équipements publics prévus nécessaires aux besoins des futurs habitants des logements. Le cout reporté pris en charge par Colmar Habitat et Habitats de Haute Alsace est le montant HT.

Le coût total des équipements est porté à équivalence du nombre de logements réalisé par chaque société soit :

- Colmar Habitat : 8037,41 €
- Habitats de Haute Alsace : 11 099,30 €

Toutefois, ce montant est susceptible d'être révisé selon le coût réel en fin de chantier et les paiements seront donc ajustés selon la répartition fixée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.332-11-3 et L.332-11-4 relatifs au Projet Urbain Partenarial,

Considérant que Colmar Habitat et Habitats de Haute Alsace ont déposé un permis de construire le 16 octobre 2017 enregistré sous le numéro PC 068 374 17A 0039.

Considérant que la réalisation de l'extension du réseau électrique générée par l'opération d'aménagement projetée est indispensable à sa création,

Considérant que Colmar Habitat et Habitats de Haute Alsace souhaitent participer aux charges financières de ces travaux d'équipement publics,

Considérant qu'une convention de Projet Urbain Partenarial permet d'apporter le cadre réglementaire nécessaire à la répartition des charges financières,

Considérant que le périmètre, l'équipement à financer ainsi que le montant de la participation de Colmar Habitat et Habitats de Haute Alsace sont définis dans le cadre de cette convention,

*Guy DAESSLE avec pouvoir de Maria FURLANO, Dominique CHERY avec pouvoir de Didier SCHERRER ne participent pas au vote.*

Le conseil municipal, par 25 voix pour :

- Approuve la convention de Projet Urbain Partenarial entre la commune de Wintzenheim, Colmar Habitat et Habitats de Haute Alsace,
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et les éventuels avenants à celle-ci,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Annexe 9 : Projet Urbain Partenarial entre la commune de Wintzenheim, Colmar Habitat et Habitats de Haute-  
Alsace*

## **18. Modifications des rythmes scolaires à partir de la rentrée scolaire 2018/2019**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Actuellement, la semaine scolaire se répartit sur 5 jours avec 4 journées de 5h15 et 1 demi-journée de 3h.

La journée de classe a lieu de :

- 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 15h15
- 8h00 à 11h le mercredi

Un PEDT a été mis en place et permet d'organiser des activités de 15h15 à 16h45 deux fois par semaine.

Par application du décret n°2016-1049 du 1er août 2016 modifié par le décret 2017-549 du 14 avril 2017 et du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017, il est permis sous certaines conditions, de déroger à l'organisation hebdomadaire de la semaine scolaire et de répartir les 24 heures d'enseignement sur 4 jours.

Si l'Inspection Académique est saisie d'une proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'école, le directeur académique des services de l'éducation nationale peut autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire définie par l'article D. 521-10.

Ainsi, la dérogation consisterait à repasser à une semaine de 4 jours avec 24h d'enseignement soit 6h d'enseignement par jour.

Cela suppose la suppression des nouvelles activités périscolaires.

Au préalable, afin de préparer la rentrée 2018/2019, une enquête a été élaborée auprès des parents d'élèves des deux groupes scolaires afin de connaître leurs préférences en termes de rythmes scolaires et de tirer un bilan de cette organisation.

Sur les 547 formulaires distribués, il y a eu 395 réponses. 79,5% des réponses sont en faveur du retour à la semaine de 4 jours.

Sur la base de ces résultats, la commune a décidé de proposer une modification des rythmes scolaires et la mise en place de l'organisation suivante :

- Semaine de 4 jours de 6h00 le lundi – mardi - jeudi et vendredi

- Pas d'école le mercredi et le samedi
- La journée de classe aurait lieu de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00

Ainsi, les quatre conseils d'école se sont réunis. Le retour à la semaine de 4 jours a reçu un avis favorable à l'unanimité.

En conséquence, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'organisation du temps scolaire sur 4 jours avec les horaires suivants à partir de la rentrée en septembre 2018 :
  - Lundi : 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00
  - Mardi : 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00
  - Jeudi : 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00
  - Vendredi : 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00
  - Pas d'école le mercredi et le samedi
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

## **19. Approbation de la convention de mécénat en faveur de l'action sociale**

Rapporteur : Geneviève SCHOFF

La société SA2I souhaite soutenir les actions sociales entreprises par la commune au bénéfice de la population de Wintzenheim en contribuant au coût financier des opérations concernées.

La société SA2I, en sa qualité de mécène, ne souhaite pas être mentionnée sur les textes et les documents relatifs à l'information du public, quelle que soit la manifestation. Son action ne doit donner lieu à aucune publicité ou communication.

La contribution financière du mécène a été arrêtée à :

- 10 000,00 € en 2018,
- 10 000,00 € les quatre années suivantes (en cas de besoins, le montant pourra être revu à la hausse) soit jusqu'en 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention de mécénat en faveur de l'action sociale avec la société SA2I telle qu'annexée,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

*Annexe 10 : Projet de convention de mécénat en faveur de l'action sociale*

## **20. Modification du tableau des effectifs**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il s'agit de modifier le tableau des effectifs afin de :

- promouvoir deux agents,
- acter les départs : en retraite pour le premier agent et en mise en disponibilité pour raison médicale pour le deuxième,
- acter le départ d'un agent qui assurait un surcroît d'activité pendant une longue période liée à des services qui n'ont pas été pérennisés.

Poste de travail	Nombre de poste	Temps de travail hebdomadaire	Création ou suppression	Date d'effet
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	35 heures	Suppression	1 <sup>er</sup> avril 2018
Attaché	1	35 heures	Création	1 <sup>er</sup> avril 2018
Chef de service de police	1	35 heures	Suppression	1 <sup>er</sup> avril 2018
Chef de service de police principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	35 heures	Création	1 <sup>er</sup> avril 2018
Adjoint technique	1	23 heures	Suppression	1 <sup>er</sup> avril 2018
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	22 heures	Suppression	1 <sup>er</sup> avril 2018
Adjoint d'animation	1	35 heures	Suppression	1 <sup>er</sup> avril 2018

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 22 mars 2018,

Le conseil municipal, par 4 abstentions et 25 voix pour :

- Adopte les modifications du tableau des effectifs,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **21. Création de postes d'agents contractuels sur des emplois non-permanents et de postes de vacataires**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération du 30 janvier 2015, le conseil municipal a ouvert des postes de non-titulaires de catégorie C et des postes de vacataires.

Depuis cette date, les conditions de rémunérations ont été changées par des modifications législatives qui doivent être prises en compte. En conséquence, il est proposé d'actualiser les modalités de recours à des agents contractuels sur des emplois non-permanents et des postes de vacataires.

En effet, le législateur autorise le recrutement d'agents contractuels :

- pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, renouvelable pendant une même période de 18 mois consécutifs,  
ou
- pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de 6 mois, renouvelable pendant une même période de 12 mois consécutifs.

Or, la commune est confrontée à un besoin de personnel temporaire ou saisonnier. Il s'agit de créer 5 postes d'agents contractuels non-permanents, en sachant que les postes ouverts ne sont pas systématiquement pourvus.

Par ailleurs, les conditions de rémunération des vacataires ont également été modifiées. Or, il est nécessaire de pouvoir faire parfois appel à des intervenants extérieurs chargés de fournir des prestations limitées dans le temps dont le caractère ponctuel et discontinu les distingue des missions permanentes assurées par le personnel communal.

Ces interventions concernent :

prestation	Tarifs
Assistance à la mise en place de manifestation	40 € / demi-journée
Service en salle lors de réception	Tarif horaire du SMIC en vigueur
Distribution de publication municipale	Tarif horaire du SMIC en vigueur

Il s'agit en conséquence d'actualiser les ouvertures de postes depuis 2015 et les conditions de rémunération.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment le 1° de l'article 3 ;

Le conseil municipal, par 4 abstentions et 25 voix pour :

- Annule la délibération du 30 janvier 2015 portant création de postes de non-titulaires et des vacataires,
- Approuve la création de 3 postes d'agents contractuels relevant du grade d'adjoint pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et rémunéré par référence à un échelon du grade précité pour une durée maximale de 12 mois, renouvelable pendant une même période de 18 mois consécutifs,
- Approuve la création de 2 postes d'agents contractuels relevant du grade d'adjoint pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité et rémunéré par référence à un échelon du grade précité pour une durée maximale de 6 mois, renouvelable pendant une même période de 12 mois consécutifs,
- Approuve la création de 5 postes de vacataires selon les conditions déterminées ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement des agents concernés et à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- Autorise le Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **22. Adoption de la convention d'accompagnement par le psychologue du travail du Centre de Gestion du Haut – Rhin pour la réalisation du diagnostic et du plan de prévention des risques psychosociaux**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux telle que définie dans la circulaire du 25 juillet 2014, chaque employeur doit réaliser un diagnostic des facteurs de risques psychosociaux et élaborer un plan de prévention qui seront intégrés dans le Document Unique.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin propose aux collectivités de bénéficier d'un accompagnement pour la réalisation de ces documents grâce à l'intervention d'un psychologue du travail.

Afin d'encadrer la méthode employée et les engagements, une convention est proposée fixant les conditions générales de l'intervention de la psychologue du travail pour la réalisation du diagnostic et du plan de prévention des risques psychosociaux, proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin tel qu'arrêté par son Conseil d'Administration en sa séance du 21 mars 2016.

Monsieur le Maire : des questions ? Monsieur DAESSLE.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : comment est-ce qu'on définit cette psycho-action ?

Monsieur le Maire : ça, c'est la psychologue.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : j'aimerais quand même savoir, parce que là on nous impose peut-être certaines choses. Qu'est-ce qui va se passer ?

Monsieur le Maire : on a déjà mis en place à Colmar Agglomération. Il s'agit de rencontrer les gens, d'écouter les gens, c'est une psychologue, de savoir comment les gens se trouvent au travail. C'est un diagnostic.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : donc c'est cet organisme qui va le faire.

Monsieur le Maire : on passe par le Centre de Gestion justement.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : et le Centre de Gestion après il va refacturer.

Monsieur le Maire : donc justement après on passera une délibération pour la subvention. Si vous avez lu.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : oui, oui, je l'ai lu.

Monsieur le Maire : la subvention après. Pour l'instant pas question de payer. C'est une obligation, je rappelle. C'est une obligation, on ne peut pas faire autrement.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : oui, je ne discute, j'ai vu que c'est une obligation. Mais cela étant, j'aimerais quand même voir l'articulation. Il y a un groupe de travail qui doit s'instaurer, une personne qui doit être déléguée, etc...

Monsieur le Maire : tout à fait.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : et alors il y a une personne qui va dire moi je suis stressée ou ça va se passer comment ?

Monsieur le Maire : on a le diagnostic par exemple de Colmar Agglomération, parce que je faisais partie du groupe de travail. On a un diagnostic exact sur les différents services. Il y a un entretien avec chaque personne qui dit comment il se sent au travail, qu'est-ce qui pourrait être amélioré.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : qui va être fait par le psychologue.

Monsieur le Maire : oui, pas par nous. Le groupe de travail va mettre ensuite le formulaire en place avec le psychologue et ensuite on dépouillera le formulaire avec la psychologue et ensuite on fera un tableau de ce qui a été dit. Et on essaye de trouver des solutions.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : justement, les solutions, qui va les trouver ?

Monsieur le Maire : je ne peux pas vous dire que je vais trouver des solutions sur quelque chose que je ne connais pas aujourd'hui. Il faut attendre le diagnostic. A partir de ce moment-là, on pourra peut-être voir ce qu'on peut être amélioré. Peut-être que tout va bien et qu'il n'y a aucun souci.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : oui, mais ça va encore être des coûts supplémentaires.

Monsieur le Maire : ça, vous le dites à l'Etat, Monsieur. Vous le dites à la tutelle.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : oui, ce sont quand même des coûts, les gens vont passer du temps, etc...Et c'est simplement pour le personnel, j'ai vu.

Monsieur le Maire : on peut aussi le faire pour les élus. Vous savez, on est aussi stressé.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : absolument. Je me suis dit, tiens il manque les élus là.

Monsieur le Maire : si vous voulez passer, on fera une exception pour vous.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : ah sans problème. Mais absolument, avec plaisir.

Monsieur le Maire : on va passer au vote, à moins que vous ayez encore une question.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : non. J'allais dire même si c'est une loi, pour le principe effectivement là on ne votera pas. On s'abstiendra du vote.

Monsieur le Maire : d'accord. Vous ne voulez pas savoir comment se sent le personnel à la Mairie de Wintzenheim ?

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : je trouve ça excessivement dangereux d'avoir fait une loi de ce type, c'est tout.

Monsieur le Maire : Comme vous le savez, vous avez été effectivement premier magistrat, le maire applique la législation. Il y a une législation, je la suis, même si je ne suis pas favorable.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : je ne discute pas.

Monsieur le Maire : je suis obligé de le faire.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : on est d'accord là-dessus. Je ne discute pas. Mais je donne un sentiment.

*Guy DAESSLE avec pouvoir de Maria FURLANO, Dominique CHERY avec pouvoir de Didier SCHERRER ne participent pas au vote.*

Le conseil municipal, par 25 voix pour :

- S'engage dans une démarche globale de prévention des risques psychosociaux basée sur la réalisation du diagnostic et du plan de prévention ;
- Sollicite l'intervention du psychologue du travail, proposée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin, pour la réalisation du diagnostic et du plan de prévention des risques psychosociaux ;
- Approuve la convention d'accompagnement par le psychologue du travail du centre de gestion du Haut – Rhin pour la réalisation du diagnostic et du plan de prévention des risques psychosociaux,

- Rappelle l'approbation du Document Unique d'évaluation des risques professionnels (DU) par délibération du 29 avril 2016 et dire qu'il est tenu à jour ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Annexe 11 : Convention d'accompagnement par le psychologue du travail du centre de gestion du Haut-Rhin pour la réalisation du diagnostic et du plan de prévention des risques psychosociaux*

### **23. Demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention pour la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux et l'élaboration d'un plan de prévention**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal s'est engagé dans la réalisation du diagnostic et du plan de prévention des risques psychosociaux et pour ce faire a sollicité l'intervention proposée par le psychologue du travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin.

La réalisation du diagnostic et du plan de prévention des risques psychosociaux fait partie des obligations réglementaires incombant à l'autorité territoriale en matière de santé et de sécurité au travail.

Le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin se chargera de la réalisation du diagnostic, du suivi de la démarche et de l'analyse des diagnostics pour la conception du plan de prévention.

La réalisation de ce projet requiert du temps et la mobilisation de compétences. Pour le mener à bien, il convient d'y associer notamment les agents, l'assistant de prévention et les partenaires sociaux (CHSCT).

Un référent au sein de chaque collectivité doit également être nommé pour le suivi de ce projet.

A ce titre, un partenariat peut être établi avec le Fonds National de Prévention (FNP) de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) qui a pour vocation d'encourager et d'accompagner le développement d'actions de prévention en milieu du travail.

L'obtention du financement est conditionnée par :

- la présentation d'un projet associant largement le personnel et privilégiant le dialogue social,
- la déclinaison et la mise en œuvre des plans de prévention issus du diagnostic des risques psychosociaux,
- la veille de l'appropriation des outils et méthodes développés par le Centre de Gestion vers les services en interne dans le but d'être autonome.

L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet sur 1 an par les personnels spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Un dossier, pourra être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du FNP. À cet effet, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin accompagne les communes dans le montage des dossiers de subvention.

*Guy DAESSLE avec pouvoir de Maria FURLANO, Dominique CHERY avec pouvoir de Didier SCHERRER ne participent pas au vote.*

Le conseil municipal, par 25 voix pour :

- S'engage à mettre les moyens humains et financiers requis afin de mener à bien les actions de prévention qui en découlent,
- Sollicite une subvention auprès du Fonds National de Prévention pour la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux et son inscription budgétaire ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## 24. Informations

- **Autorisations d'urbanisme** : Denis ARNDT

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU HAUT-RHIN – Mme KLINKERT Brigitte : remplacement de clôture, mise en peinture du portail et création d'un portillon, 98 route de Colmar

M. GUNDOGAN Mesut : construction de deux maisons jumelées, 1 rue Robert Schuman

COMMUNE DE WINTZENHEIM – M. NICOLE Serge, Maire : mise en conformité accessibilité et extension groupe scolaire de Logelbach, 9 rue Herzog - LOGELBACH

Mme EHRHART Marie-Agnès : remplacement de la clôture et du portail existants, 24 rue des Bleuets

Mme HALTER Solange : bardage côté Ouest, 27 rue Principale – WINTZENHEIM-LA FORGE

M. BIARD Jean-Luc : peinture de la maison et changement de la porte de garage, 11 rue Jean Monnet – LOGELBACH

M. HABERKORN Pascal : mise en place d'une cage d'ascenseur, 25a route de Colmar

COMMUNE DE WINTZENHEIM – M. NICOLE Serge, Maire : extension de l'école maternelle, de l'école élémentaire et du périscolaire et création d'une cantine scolaire, 9 rue Herzog - LOGELBACH

SARL JOANNES PAYSAGES – M. JOAENNES Didier : construction d'une piscine, 7 rue du Docteur Pflimlin

M. KRICK Pierre : changement de couleur de tuiles, 62 rue du Maréchal Joffre

Mme BALD Martine : ravalement de façades, 30 rue du Tiefenbach

M. et Mme WISSELMANN Richard et Mireille : suppression d'une porte de garage et remplacement par un mur en briques et une porte PVC, 13 rue de la Gare – LOGELBACH

Mme ROTH Elisabeth : élargissement et remplacement du portail – remplacement du portillon – réfection du crépis – changement de 2 piliers, 6 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny.

- **Manifestations** : Valérie HAIDAR

MARS 2018		
23 24-25	14h à 19h 10h à 19h	Marché de Pâques – inauguration le 23 à 17h – halle des fêtes
23 au 25		Exposition de peinture du groupe BAUMANN – vernissage le 23 à 16h30 – hall de l'Arthuss

<b>MARS 2018</b>		
27	18h	Réunion d'information aux associations pour la journée citoyenne -salle 1 de l'Arthuss
28	13h30 à 17h	Finale départementale des Petits champions de la lecture (Mme GAY – école Les Cèdres) – auditorium de l'Arthuss et salle 1
29	18h	Réunion d'information pour la journée citoyenne – salle 1 de l'Arthuss
<b>AVRIL 2018</b>		
03	18h	Réunion d'information pour la journée citoyenne – salle Tomi Ungerer
04	20h	Concert « Carmen » –auditorium de l'Arthuss
05	18h	Réunion d'information pour la journée citoyenne – chalet de l'APP
06	14h à 22h	Stage préparatoire de l'Ecole de musique et de danse, animé par Eric NOYER,
07	9h à 19h	compositeur et chef de chœur
08	14h à 22h	Concert «Sagesse de chœur» le 08 à 19h30 – auditorium de l'Arthuss
07	20h30	Concert de l'Harmonie Hohlandsbourg – église de Logelbach
07 et 08		Bourse aux livres de l'Association des Parents et Amis de Personnes Handicapées – halle de fêtes
11	20h	Audition de chant de l'Ecole de musique et de danse – auditorium de l'Arthuss
12	14h à 18h	Conférence sur l'autisme par Julien BRUNNENKANT – salle 1 d' l'Arthuss
12	18h30	Réception des nouveaux arrivants – salle Laurentia
14	17h	Projection du film « La magie d'une forêt » dans le cadre de l'exposition Libre et sauvage – auditorium de l'Arthuss
14	20h	Concert de flûtes à bec et percussions Fiati in seme, François Hagenmuller – Amis de la Chapelle Herzog – église de Logelbach
14 et 15	10h à 19h	Exposition Libre et sauvage - halle des fêtes– inauguration le 14 à 16 h
14	20h	Représentations théâtrales des Copains d'abord « L'héritage diabolique de Tata
15	15h30	Odette » - salle Laurentia
15	11h à 12h	Concert des adultes de l'Ecole de musique et de danse – auditorium de l'Arthuss
16	19h30	concert de la classe de chant de l'Ecole de musique et de danse – auditorium de l'Arthuss
21 et 22		Pastorale évangélique de M.MAUFFREY – halle des fêtes
21	20h	Représentations théâtrales des Copains d'abord « L'héritage diabolique de Tata
22	15h30	Odette » - salle Laurentia
26	19h	Remise des prix maisons fleuries –salle Laurentia
28	8h à 17h	Marché aux fleurs –ateliers municipaux
28 et 29		Bourse aux vélos des Scouts – halle des fêtes
30	Entre 10h30 et 11h	Commémoration de l'anniversaire de la Bataille de Camerone par l'Amicale des Anciens de la Légion-Etrangère de Colmar – Monument aux morts de Wintzenheim
<b>MAI 2018</b>		
02	20h	Grand match d'improvisation (théâtre-impro) – auditorium de l'Arthuss
05	8 h à 12 h 30	3 <sup>ème</sup> édition de la Journée Citoyenne – halle des fêtes
08		Tournoi d'échecs de la Dame Blanche – halle des fêtes
10	17h	Concert des Musicales – église de Logelbach
10 au 12		Festivités du 30ème anniversaire du Pacte de jumelage avec Möhnesee 10 à 17h30 accueil puis soirée inaugurale au Château du Hohlandsbourg 11 à 15h30 inauguration de la stèle commémorative, visite de Wintzenheim puis diner dansant sous la halle des fêtes 12 à 15h30 concert à l'Eglise de Logelbach, visite Chapelle Herzog et diner sous la halle avec animation musicale (ouverte au public)

MAI 2018		
13		Concours de batterie de l'Ecole de musique et de danse – auditorium de l'Arthuss
16	19h à 20h	Audition préparatoire de fin du 2ème cycle de l'Ecole de musique et de danse- auditorium de l'Arthuss
20		Grempeltournoi de l'ASW – stade Saint-Gilles
21		Journée du Souvenir – site de la Chapelle des Bois
JUN 2018		
02	A partir de 13h	Grande fête de l'Ecole de musique et de danse – halle des fêtes, auditorium et parvis de l'Arthuss
04	16h à 19h30	Don de sang – salle Laurentia
06	20h	Concerts Guadal 1ère partie et Gadjo Michto 2ème partie – auditorium de l'Arthuss

Monsieur le Maire : on s'arrête là puisque le prochain conseil municipal aura lieu le 8 juin. Pourquoi le 8 juin ? Puisque nous travaillons sur le Plan Local d'Urbanisme et l'ADAUHR sera là le 08 pour nous présenter le PADD.

Vous avez eu les décisions du Maire qui ont été prises.

- **Décisions du Maire au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23, et en application de la délibération du 17 juillet 2014, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre à savoir :

1. **Modifications d'affectation des propriétés communales** : aucune décision
2. **Réalisation des emprunts** : aucune décision
3. **Marchés passés** :

Tiers	Objet	Article	Montant	Emission
SIMPLY	CATERING CONCERT BLUES ART DU 03/01/2018	60623	47,68	07/02/2018
SARL FERTAL	PRODUITS ENTRETIEN MAIRIE	60631	113,04	07/02/2018
CINE	DEBOUCHEUR DIVERS BATIMENTS	60631	226,69	07/02/2018
WINTZEDIS	PETITES FOURNITURES POUR SALLE LAURENTIA	60632	42,34	07/02/2018
MIRCO CO	VITRAGE BUREAU POLICE	60632	310,31	07/02/2018
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	6067	178,95	07/02/2018
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	6067	182,33	07/02/2018
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	6067	355,16	07/02/2018
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	6067	71,65	07/02/2018
MILAN PRES	REABONNEMENT REVUES ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	6067	224	07/02/2018
EGLINSDOER	RACCORD TUBE CIMETIERE WINTZENHEIM	61521	7,44	07/02/2018
COLMARIENN	NETTOYAGE STATION RELEVAGE ARTHUSS	615228	132,3	07/02/2018
SIGNATURE	PANNEAUX ET NUMEROS DE RUE VOIRIE	615231	183,36	07/02/2018
MEYER PHILIP	DEPANNAGE BALAYEUSE	61551	739,52	07/02/2018
MEYER PHILIP	INTERVENTION SUR CHARIOT ELEVATEUR	61551	317,38	07/02/2018
MEYER PHILIP	BATTERIE FOURGON POMPE POMPIERS	61551	521,88	07/02/2018

Tiers	Objet	Article	Montant	Emission
SCHULTZ GARAGE	FOURNITURE ENJOLIVEUR DE RETROVISEUR	61551	40,03	07/02/2018
CFDP COMPTE FR	ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE AGENTS ET ELUS	6161	128,04	07/02/2018
FREPPPEL EDAC	IMPRESSION GAZETTE INFOS FEVRIER 2018	6236	843,7	07/02/2018
MAISON DU VAL	BOISSONS ETC REUNION LA FORGE DU 180118	6257	148,8	07/02/2018
WINTZEDIS	STOCK VIN ROUGE DIVERSES MANIFESTATIONS	6257	54,54	07/02/2018
SIMPLY	SERVIETTES PAPIER POUR DIVERSES RECEPTIONS MAIRIE	6257	4,65	07/02/2018
MEYER PHILIP	REPLACEMENT PNEUS VEHICULE TEREX TRACTO	61551	2010	07/02/2018
NCC INFO	REPLACEMENT FIRE-WALL ECOLE PRIMAIRE WINTZ	61558	1068	07/02/2018
LAERDAL	DEFIBRILATEUR GYMNASSE WINTZENHEIM	2188	1507,56	07/02/2018
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE ARTHUSS	60612	41,81	07/02/2018
COLMAR AGGLO	PRESTATIONS INFORMATIQUES INSTALLATION SERVEURS	6226	2022,8	07/02/2018
KUNEGEL LU	TRANSPORT ECOLE MAT LOG BIBLIOTHEQUE COLMAR	6247	73,73	07/02/2018
KUNEGEL LU	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE WINTZ A KAYSERSBERG	6247	120,85	07/02/2018
ENFANCE POUR	VERSEMENT 1ER ACPTÉ SUBV DSP POM DE REINETTE	6574	44645,5	07/02/2018
SMACL	ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE ET RISQUES	6161	7936	07/02/2018
SMACL	ASSURANCE VEHICULE A MOTEUR B	6161	728,22	07/02/2018
SMACL	ASSURANCE VEHICULE A MOTEUR TERRORISME ETC	6161	377,35	07/02/2018
SMACL	ASSURANCE DEFENSE RECOURS RC	6161	7354,29	07/02/2018
SMACL	ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES	6161	15664,07	07/02/2018
SMACL	ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE	6161	1052,24	07/02/2018
SMACL	ASSURANCE AUTO COLLABORATEUR RC ETC	6161	658,6	07/02/2018
SMACL	ASSURANCE AUTO COLLABORATEUR RC	6161	397,53	07/02/2018
BERNER	GANTS	60631	215,77	14/02/2018
ELECTIS BURKLE	BATTERIES ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	60632	76,75	14/02/2018
CHAMPION DREYF	FOURNITURE BLISTER, POLIES ETC POUR DECORS DE NOEL	60632	140,69	14/02/2018
PICARD M2P	PLATINE CYLINDRE ETC BUREAU POLICE TER	60632	351,61	14/02/2018
WINTZEDIS	TELECOMMANDE POUR ORDINATEUR	60632	34,9	14/02/2018
SIGMA KALO	BROSSE COUDEE ECOLE PRIMAIRE LOG	60632	8,09	14/02/2018
SIGMA KALO	PEINTURE ECOLE PRIMAIRE LOG	60632	30,91	14/02/2018
SIGMA KALO	PEINTURE BUREAU POLICE	60632	26,98	14/02/2018
SANISITT	MITIGEUR ECOLES WINTZ	60632	497,36	14/02/2018
SANISITT	AMORCEUR ETC DOJO 111 RUE CLEMENCEAU	60632	444,89	14/02/2018
SANISITT	ROBINET FLOTTEUR ETC SALLE LAURENTIA	60632	70,32	14/02/2018
SANISITT	REDUCTION CUIVRE ETC BUREAU POLICE MUNICIPALE	60632	8,24	14/02/2018
SANISITT	CORPS THERMOSTATIQUE ETC BUREAU POLICE	60632	272,41	14/02/2018
SANISITT	RACCORD ETC BUREAU POLICE MUNICIPALE	60632	26,45	14/02/2018
SANISITT	CARTOUCHE ETC BUREAU POLICE	60632	211,69	14/02/2018
BUREAU VALLEE	MASSICOT DIVERSES MANIFESTATIONS	60632	130,99	14/02/2018
HEINTZ HEN	CLEFS LOCAL POLICE ET DOJO	60632	16,2	14/02/2018
ORANGE FRANCE	TELEPHONE PORTABLE SAMSUNG	60632	109,01	14/02/2018
EQUIP PRO	MARMITE ETC POUR VIN CHAUD REUNION DE QUARTIER	60632	108,65	14/02/2018
SAGOS	FOURNITURE NOVELO POUR BUREAU POLICE	60632	137,4	14/02/2018
TOUT FA	CHAUSSURES ATELIERS ET DIVERSES FOURNITURES	multi	942,23	14/02/2018
MICHEL ETS	DIVERSES FOURNITURES POUR LES ESPACES VERTS	60633	604,43	14/02/2018
MICHEL ETS	REPARATION PERCHE STIHL ESPACES VERTS	60633	126,23	14/02/2018

Tiers	Objet	Article	Montant	Emission
SIGMA KALO	VERNIS ESPACES VERTS	60633	143,1	14/02/2018
LOULIK	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE LOG	6067	423	14/02/2018
ORANGE IN	INTERNET ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE LOGELBACH	6067	48	14/02/2018
UGAP	MAINTENANCE COPIEUR ECOLE MATERNELLE LOG	6067	30,18	14/02/2018
UGAP	MAINTENANCE COPIEUR ECOLE PRIMAIRE LOG	6067	113,16	14/02/2018
POSTE ANGERS	CONTRAT BOITE POSTALE+TIMBRES ECOLE PRIMAIRE W.	multi	304,2	14/02/2018
LAMBOLEY	TAMPONS	6068	194,1	14/02/2018
HOLCIM BETONS	BETON POUR CIMETIERE	61521	53,6	14/02/2018
SIGMA KALO	PEINTURE ECOLE PRIMAIRE LOG	615221	320,06	14/02/2018
SIGMA KALO	PEINTURE ECOLE PRIMAIRE LOG	615221	67,61	14/02/2018
SIGMA KALO	PEINTURE MAIRIE ET APP	615221	341,18	14/02/2018
SIGMA KALO	PEINTURE ECOLE PRIMAIRE LOG	615221	145,56	14/02/2018
SAGOS	CETOL NOVATECH POUR ENTRETIEN DIVERS BATIMENTS	615228	40,45	14/02/2018
SIGNATURE	MARQUAGE ARRET MINUTE	615231	420	14/02/2018
COMAFRANC	AMPOULE POUR ECLAIRAGE PUBLIC	615232	549,79	14/02/2018
PYRESCOM	MAINTENANCE BOITIER DEFIBRILLATEUR MAIRIE WINTZ	6156	240	14/02/2018
UGAP	MAINTENANCE COPIEUR E-STUDIO 256A MAIRIE LOG	6156	18,86	14/02/2018
GEPSLA	COURS ANGLAIS ANIMATIONS ARTHUSS	6188	147,96	14/02/2018
JECKERT B	KOUGELHOFS CEREMONIE DU 020218	6257	126,07	14/02/2018
ORANGE FUS	CONSO TELEPHONE ECOLES+SALLES+ATELIERS+ ARTHUSS	6262	469,2	14/02/2018
ORANGE FUS	CONSOMMATION TEL STANDARD ET ARTHUSS	6262	784,4	14/02/2018
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET MAIRIE WINTZENHEIM	6262	53	14/02/2018
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET ARTHUSS ATELIERS ECOLES	6262	138	14/02/2018
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET MAIRIE ANNEXE LOGELBACH	6262	42	14/02/2018
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET POMPIERS	6262	42	14/02/2018
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET POMPIERS	6262	48	14/02/2018
EDENRED FUEL CA	CARBURANT DIVERS VEHICULES COMMUNAUX	multi	1423,92	14/02/2018
ADELYA	PRODUITS D'ENTRETIEN	60631	5533,73	14/02/2018
BATIBOIS	BAGUETTES PORTE ETC ECOLE LOG BUREAU POLICE	60632	2435,37	14/02/2018
TSCHIRHART	SAPIN DE NOEL VOIRIE	60633	1754,5	14/02/2018
SCHOENENBE	REPARATION TOITURE ECOLE PRIMAIRE LOG	615221	1186,39	14/02/2018
NETIMMO	NETTOYAGE SALLE LAURENTIA ET SALLE UNGERER	6283	1056	14/02/2018
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE STADE ST GILLES	60612	664,04	14/02/2018
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE DEPOT POMPIERS	60612	1703,06	14/02/2018
KUNEGEL LU	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE A LA PISCINE DE MUNSTER	6247	362,55	14/02/2018
KUNEGEL LU	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE LOG PISCINE KAYSERSBERG	6247	170	14/02/2018
MOLECULE	KIT MICRO CRAVATE	2188	898,8	14/02/2018
COLMAR EAU	POSE POTEAU INCENDIE NEUF AV LATTRE DE TASSIGNY	21568	3249,6	14/02/2018
HUSSOR ERECTA	MACONNERIE PIERRE DE TAILLE TRAVAUX CHAPELLE HERZOG	2313	1730,16	14/02/2018
RAUSCHER	MACONNERIE PIERRE DE TAILLE TRAVAUX CHAPELLE HERZOG	2313	345,24	14/02/2018
CLB	GROS OEUVRE POLE SPORTIF	2313	51214,86	14/02/2018
CLB	GROS OEUVRE POLE SPORTIF	2313	2695,52	14/02/2018
WINTZEDIS	CINTRES BOIS ETC SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL	60632	16,8	21/02/2018
FOUSSIER	BEQ DOUBLE INOX MAIRIE	60632	7,2	21/02/2018
FOUSSIER	POIGNEE ETC BUREAU POLICE	60632	348,49	21/02/2018

Tiers	Objet	Article	Montant	Emission
FOUSSIER	MARTEAU TELESCOPIQUE SALLE CONSEIL MAIRIE	60632	34,9	21/02/2018
FOUSSIER	PIEDS PLASTIQUE NOIR ETC BUREAU POLICE	60632	27,98	21/02/2018
FOUSSIER	BARILLET ETC BUREAU POLICE	60632	14,81	21/02/2018
TOPCOLOR	PANNEAUX PLEXI HORAIRES MAIRIE WINTZ ET LOG	60632	156,24	21/02/2018
TOPCOLOR	PANNEAU ECOLE PRIMAIRE WINTZ	60632	117,6	21/02/2018
FOUSSIER	BATTEUSE A CARRE POUBELLES PUBLIQUES	615232	33,94	21/02/2018
MEYER PHILIP	REPARATION MASTER POMPIERS	61551	69,73	21/02/2018
MEYER PHILIP	DEPANNAGE PEUGEOT BOXER FOURGON 4907 XH 68	61551	268,62	21/02/2018
ORANGE FUS	ABONNEMENT WIFI ALCATEL ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS	6262	46,86	21/02/2018
HIRTZ	FIOUL DOMESTIQUE POUR CHALET APP	60613	1431,36	21/02/2018
COLLIS MARTIS	DINER DANSANT ELUS ET PERSONNEL LE 091217	6257	4090,16	21/02/2018
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE SALLE WIN ZEN	60612	51,46	21/02/2018
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE CHAPELLE HERZOG LOG	60612	36,03	21/02/2018
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE DIVERS BATIMENTS	60612	2126,44	21/02/2018
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE ECLAIRAGE PUBLIC	60612	1507,36	21/02/2018
ENFANCE PRTOUS	COMPLEMENT 1ER ACPTÉ DSP POM DE REINETTE	6574	993	21/02/2018
ALIOS INGENIERI	ETUDE GEOTECHNIQUE EXTENSION ECOLE MATERNELLE LOG	2031	3480	21/02/2018
GIAMBER 02	TERRASSEMENT VRD ESPACES VERTS POLE SPORTIF	2313	28221,1	21/02/2018
GIAMBER 02	TERRASSEMENT VRD ESPACES VERTS POLE SPORTIF	2313	1485,32	21/02/2018
ADELYA	TUBE ALU TELESCOPIQUE ECOLE MATERNELLE LOG	60631	76,57	28/02/2018
BERNER	PETIT MATERIEL POUR LES ELECTRICIENS	60632	128,53	28/02/2018
BERNER	VIS ETC DIVERS BATIMENTS	60632	527,48	28/02/2018
EGLINSDOER	COLLIER TUBE ETC POUR DIVERS BATIMENTS	60632	23,36	28/02/2018
MISTRAL-01	SWITCH ETAT-CIVIL	60632	54	28/02/2018
BERNER	ECROU VIS ETC POUR ESPACES VERTS	60633	118,14	28/02/2018
HORMALYS	FOURNITURES RACCORD CISAILLE ETC ESPACES VERTS	60633	129,66	28/02/2018
DES DEUX AILES	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	6067	158,06	28/02/2018
LOULIK	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH	6067	583	28/02/2018
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	6067	521,42	28/02/2018
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	6067	9,64	28/02/2018
SED	MANUELS SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH	6067	625,1	28/02/2018
ORANGE TEL FIXE	INTERNET ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	multi	196,4	28/02/2018
OFFICE DEPOT	FOURNITURES DE BUREAU MAIRIE	6068	498,67	28/02/2018
AGRIVALOR	TRAITEMENT DECHETS VRAC	611	261,03	28/02/2018
AIR LIQ 01	LOCATION BOUTEILLE OXYGENE POMPIERS	6135	16,75	28/02/2018
ELECTIS BURKLE	COND FLEXIBLE ALU MAIRIE WINTZ	615221	81,13	28/02/2018
ELECTIS BURKLE	FOURNITURES ELECTRIQUES DIVERS BATIMENTS	615228	391,18	28/02/2018
SIGNATURE	PANNEAUX SIGNALISATION ROUTIERE	615231	326,44	28/02/2018
TP SERVICE	ENTRETIEN DACIA SANDERO POLICE	61551	537,62	28/02/2018
TP SERVICE	ENTRETIEN TRACTEUR YANMAR 1785ZE68	61551	500,47	28/02/2018
EQUIP BAR	DEPANNAGE CUISINIÈRE ET LAVE VERRES SALLE LAURENTIA	61558	310,8	28/02/2018
SOCOTEC	VERIFICATION SYSTEME SECURITE INCENDIE SALLE UNGERER	6156	636,48	28/02/2018
DISTEL	MAINTENANCE ECHELLES ET ESCABEAUX	6156	328,8	28/02/2018
ASSOCIATION ALC	DECOUVERTE LANCER DE COUTEAUX ET DE HACHES	6188	140	28/02/2018
CLUB SPORTIF ET	INTERVENANT BOXE ANGLAISE PEDT	6188	640,5	28/02/2018

Tiers	Objet	Article	Montant	Emission
LIFE OF ART	INTERVENANT HIP HOP ESPACES ANIMATIONS ARTHUSS	6188	60	28/02/2018
ARCHIMENE	COURS ANGLAIS ANIMATION ARTHUSS	6188	594,67	28/02/2018
ROYER 68 AUTOCA	TRANSPORT DECOUVERTE LANCER DE COUTEAUX ANIMATIONS ARTHUSS	6247	100	28/02/2018
FUCHS	KOUGELHOFS REUNION PATINOIRE	6257	11,7	28/02/2018
ORANGE FUS	CONSO TEL LIGNE INTERNET ET FAX MAIRIES ET POMPIERS	6262	308,61	28/02/2018
ORANGE FUS	ABONNEMENT TRANSVEIL	6262	48	28/02/2018
ORANGE TEL FIXE	CONSOMMATION INTERNET VIDEOSURVEILLANCE BODEN	6262	96	28/02/2018
ORANGE TEL FIXE	CONSOMMATION INTERNET ET VIDEOSURVEILLANCE BODEN	6262	41,94	28/02/2018
ORANGE FRANCE	CONSOMMATION TEL PORTABLE ELUS ET AGENTS	6262	337,45	28/02/2018
ORANGE FRANCE	CONSOMMATION TEL PORTABLE ELUS ET AGENTS C	6262	438,76	28/02/2018
ORANGE FRANCE	ABONNEMENT CARTE SIM PANNEAUX	6262	25,2	28/02/2018
BODET	REPLACEMENT MOTEUR DE LA CLOCHE EGLISE LOGELBACH	615228	2083,8	28/02/2018
REAKTIV ASPHALT	ENROBE A L'EAU VOIRIE	615231	1884,96	28/02/2018
MEYER PHILIP	REPARATION CAMION POMPIERS 1744YN68	61551	1772,23	28/02/2018
ADAUHR	MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU	202	510,6	28/02/2018
MISTRAL-01	LICENCE MICROSOFT	2051	276	28/02/2018
FABER FRANCE	CLOISON ALU STORES BUREAU POLICE	21311	118,27	28/02/2018
MEAZZA SAR	CABOCHONS PORTE COLOMBARIUM CIMETIERE WINTZ	21316	121,8	28/02/2018
FABER FRANCE	STORES VENITIENS BUREAU POLICE	21311	1215,82	28/02/2018
EDF GDF SERV AL	CONSOMMATION ELECTRICITE ARTHUSS	60612	1921,38	28/02/2018
APAVE	MISSION SPS - RESTAURATION CHAPELLE HERZOG	21318	2751,84	28/02/2018
ATELIER D-FORM	RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE DE LOGELBACH	2031	12374,21	28/02/2018
ES ECOTRAL	MATRISE D'ŒUVRE TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE LOGELBACH	2031	798,34	28/02/2018
MCIS MODELISATI	MATRISE D'ŒUVRE TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE LOGELBACH	2031	1596,67	28/02/2018
TERRANERGIE	MATRISE D'ŒUVRE TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE LOGELBACH	2031	1995,84	28/02/2018
OPTIME INGEN BO	MATRISE D'ŒUVRE TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE LOGELBACH	2031	598,75	28/02/2018
OPTIME INGEN EC	MATRISE D'ŒUVRE TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE LOGELBACH	2031	1596,67	28/02/2018
PROJELEC	MATRISE D'ŒUVRE TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE LOGELBACH	2031	997,92	28/02/2018
ATELIER D-FORM	MATRISE D'ŒUVRE TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE LOGELBACH	2031	14626,66	28/02/2018
ES ECOTRAL	MATRISE D'ŒUVRE TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE LOGELBACH	2031	1896,05	28/02/2018
MCIS MODELISATI	MATRISE D'ŒUVRE TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE LOGELBACH	2031	812,59	28/02/2018
TERRANERGIE	MATRISE D'ŒUVRE TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE LOGELBACH	2031	3521,23	28/02/2018
OPTIME INGEN BO	MATRISE D'ŒUVRE TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE LOGELBACH	2031	1625,18	28/02/2018
OPTIME INGEN EC	MATRISE D'ŒUVRE TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE LOGELBACH	2031	2979,5	28/02/2018
PROJELEC	MATRISE D'ŒUVRE TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE LOGELBACH	2031	1625,18	28/02/2018
COLMAR EAU	CONSOMMATION EAU MAIRIE LOG	60611	18,85	07/03/2018
SID	PRODUIT ENTRETIEN ATELIER SERRURERIE	60631	57,6	07/03/2018
MIRCO CO	VITRAGE BUREAU POLICE	60632	196,44	07/03/2018
COTRAL LABO	PROTECTION AUDITIVE	60632	827,18	07/03/2018
KDI METALSITT	LONGE CORDE ELECTRICIENS	60632	43,2	07/03/2018
ACIPA	CARTOUCHES IMPRIMANTES MAIRIE	6064	72,94	07/03/2018
COLMAR EAU	CURAGE STATION RELEVAGE ARTHUSS	615228	132,3	07/03/2018
WURTH	VIS ECROU RONDELLES POUR ENTRETIEN FONTAINE	61558	316,76	07/03/2018
BOXE OLYMPIQUE	INTERVENANT BOXE EAA	6188	300	07/03/2018
GEPSLA	INTERVENANT ANGLAIS EAA FEVRIER 2018	6188	197,96	07/03/2018

Tiers	Objet	Article	Montant	Emission
LIFE OF ART	INTERVENANT HIP HOP EAA FEVRIER 2018	6188	90	07/03/2018
BOULANGER SCH	GALETTES A LA POMME CMA CMJ ADEIF	6257	30,24	07/03/2018
BOULANGER SCH	PAINS SURPRISES POT DU PERSONNEL 221217	6257	144	07/03/2018
REGIE MUNI	CONSOMMATION GAZ GROUPE SCOLAIRE WINTZ	60613	3532,5	07/03/2018
HIRTZ	GNR ENGIN DE CHANTIER ATELIERS	60622	1553,2	07/03/2018
EUROFINS	ANALYSES LEGIONELLOSE DIVERS BATIMENTS	6188	1423,2	07/03/2018
SCHWENDI	BUFFET VOEUX NOUVEL AN DU 130118	6257	1995	07/03/2018
FABER FRANCE	CLOISONS ALU STORES VENITIENS BUREAU POLICE	21311	81	07/03/2018
ALSACE MIC	PC PORTABLE ET IMPRIMANTE	2183	1281,6	07/03/2018
IXO ARCHITECTUR	MAITRISE D'OEUVRE CONSTRUCTION POLE SPORTIF	2313	6873,42	07/03/2018
IXO ARCHITECTUR	MAITRISE D'OEUVRE CONSTRUCTION POLE SPORTIF	2313	6489,35	08/03/2018
SACEM	HONORAIRES DIVERS CONCERTS ARTHUSS	6042	486,35	14/03/2018
SIMPLY	CATERING CONCERT DU 070218	60623	29,18	14/03/2018
SIMPLY	CATERING SPECTACLE JEUNE PUBLIC PAS BETE LES ANIMAUX	60623	11,87	14/03/2018
ADELYA	PRODUITS D'ENTRETIEN	60631	223,78	14/03/2018
ELECTIS BURKLE	TUBE IRL SALLE LAURENTIA	60632	88,73	14/03/2018
ELECTIS BURKLE	FOURNITURES ELECTRIQUES BUREAU POLICE	60632	115,07	14/03/2018
SIGMA KALO	PEINTURE BUREAU POLICE	60632	26,98	14/03/2018
SIGMA KALO	WHITE SPIRIT DIVERS CHANTIERS	60632	58,43	14/03/2018
SANISITT	EVIER INOX ETC BUREAU POLICE	60632	98,78	14/03/2018
SANISITT	MAMELONS ETC BUREAU POLICE	60632	363,2	14/03/2018
SANISITT	DEBOUCHEUR DIV BATIMENTS	60632	137,88	14/03/2018
SANISITT	SACHETS AMORCEUR BUREAU POLICE	60632	110,92	14/03/2018
FOUSSIER	VIS A PERCEUSE BUREAU POLICE	60632	11,04	14/03/2018
FOUSSIER	PIEDS DE TABLE ETC POUR BUREAU POLICE	60632	23,04	14/03/2018
KDI METALSITT	PANNEAUX GALVA ARTHUSS	60632	493,51	14/03/2018
KDI METALSITT	ATTACHES POUR ARTHUSS	60632	19,1	14/03/2018
BATIBOIS	PLACAGE ETC POUR ECOLE PRIMAIRE LOG ET BUREAU POLICE	multi	219,71	14/03/2018
TOUT FA	SINTOBOIS ET MOUSSE ETC POUR BUREAU POLICE ET VOIRIE	multi	108,85	14/03/2018
FOUSSIER	LUMINAIRE LED ETC ECOLES PRIMAIRES + DIVERS BATIMENTS	multi	123	14/03/2018
CHAMPION DREY	HUILE HARNAIS GANTS ETC ENTRETIEN FONTAINE+ NACELLE	multi	302,27	14/03/2018
CINE	PRODUIT CONTRE RESINE ESPACES VERTS	60633	401,4	14/03/2018
FOUSSIER	CYLINDRE LAITON POUR ESPACES VERTS	60633	90	14/03/2018
FOUSSIER	KEVLAR ANTI COUPE EPI	60636	27,91	14/03/2018
ORANGE IN	INTERNET ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE LOGELBACH	6067	48	14/03/2018
FIDUCIAL BUREAU	FOURNITURES DE BUREAU	6068	421,88	14/03/2018
SIMAB	RELIURES ET GRAVURES POUR REGISTRES	6068	129,31	14/03/2018
BNP PARIBAS	LOCATION LOGICIEL EZGED	6135	630,72	14/03/2018
HOLCIM BETONS	CONCASSE JARDIN DU SOUVENIR	61521	136,58	14/03/2018
SIGMA KALO	PEINTURE APP	615221	136,44	14/03/2018
ELECTIS BURKLE	FOURNITURES ELECTRIQUES DIVERS BATIMENTS	615228	11,48	14/03/2018
REXEL	AERATEUR ETC DIVERS BATIMENTS	615228	251,84	14/03/2018
SANISITT	SACHETS CARTOUCHE ENTRETIEN SALLE UNGERER	615228	46,22	14/03/2018
SANISITT	ABATTANT ETC ENTRETIEN CHALET APP	615228	239,62	14/03/2018
SANISITT	ROBINET DOUBLE ECOLE PRIMAIRE LOG	615228	169,28	14/03/2018

Tiers	Objet	Article	Montant	Emission
FOUSSIER	SERRURE ETC ECOLE PRIMAIRE LOG	615228	14,34	14/03/2018
FOUSSIER	PORTE MONTEAU ETC ECOLE PRIMAIRE WINT ET LOG	615228	53,56	14/03/2018
GRAVIERE D	CONCASSE POUR VOIRIE	615231	83	14/03/2018
LEONHART RECYC	DEBLAIS TERREUX	615231	242,2	14/03/2018
MICHEL SAS	ENROBES A FROID VOIRIE	615231	580,5	14/03/2018
REXEL	PETIT MATERIEL ECLAIRAGE PUBLIC	615232	94,09	14/03/2018
EGLINSDOER	MATERIEL ETC ENTRETIEN FONTAINE	61558	290,45	14/03/2018
MICHEL ETS	REPARATION TRONCONNUESE POMPIERS	61558	93,25	14/03/2018
HAAG	PIECES POUR EPAREUSE	61558	634,42	14/03/2018
SANISITT	RACCORD ETC ENTRETIEN FONTAINE	61558	38,35	14/03/2018
HEINTZ HEN	AJUSTAGE CLEF ECOLE MATERNELLE WINTZ	61558	31,01	14/03/2018
LEITZ SARL	LAME DE SCIE ET LAME CIRCULAIRE	61558	35,47	14/03/2018
K8W SARL	CONTRAT ENTRETIEN CHAUFFAGE PRESBYTERE WINTZ	6156	145,36	14/03/2018
FREPPEL EDAC	INVITATIONS FLYERS ET AFFICHES MARCHE DE PAQUES	6236	368,64	14/03/2018
FREPPEL EDAC	INVITATIONS PASSATION DE COMMANDEMENT	6236	116,64	14/03/2018
ROYER 68 AUTOCA	TRANSPORT SORTIES VACANCES HIVER 2018	6247	165	14/03/2018
KEBAB ROYAL	KEBAB PARTY VACANCES D HIVER ANIMATIONS ARTHUSS	6257	136	14/03/2018
WINTZEDIS	CAFE MAIRIE	6257	25,72	14/03/2018
ORANGE FUS	CONSOMMATION TEL ECOLES SALLES ATELIERS ET ARTHUSS	6262	466,2	14/03/2018
ORANGE FUS	CONSOMMATION TEL STANDARD ET ARTHUSS	6262	758,36	14/03/2018
ORANGE FRANCE	CONSOMMATION TEL PORTABLE ELUS ET AGENTS	6262	334,2	14/03/2018
ORANGE FRANCE	CONSOMMATION TEL PORTABLE ELUS ET DAGENTS	6262	435,6	14/03/2018
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET MAIRIE WINTZENHEIM	6262	53	14/03/2018
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET ARTHUSS ET ATELIERS ET EPW	6262	138	14/03/2018
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET POMPIERS	6262	42	14/03/2018
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET MAIRIE ANNEXE LOGELBACH	6262	42	14/03/2018
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET POMPIERS	6262	48	14/03/2018
LIMA SERVICES	NETTOYAGE SALLE LAURENTIA ET UNGERER FEVRIER 2018	6283	924	14/03/2018
EDENRED FUEL CA	CARBURANT DIVERS VEHICULES COMMUNAUX	multi	1174,84	14/03/2018
COMAFRANC	FOURNITURES ELECTRIQUES DIVERS BATIMENTS	615228	3199,28	14/03/2018
K8W SARL	MAINTENANCE CHAUFFAGE DIVERS BATIMENTS	6156	7431,08	14/03/2018
SVP	CONTRAT DU 270218 AU 290518	6226	2082,13	14/03/2018
KUNEGEL LU	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE WINTZ A EGUISHEIM	6247	73,73	14/03/2018
KUNEGEL LU	TRANSPORT ECOLE PRIMLOG A COLMAR COMEDIE DE L'EST	6247	73,73	14/03/2018
KUNEGEL LU	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE WINTZ A PISCINE DE MUNSTER	6247	483,4	14/03/2018
KUNEGEL LU	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE LOG A PISCINE KAYSERSBERG	6247	255	14/03/2018
KUNEGEL LU	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE LOG A MUHLBACH	6247	152,59	14/03/2018
KUNEGEL LU	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE WINTZ A MUHLBACH	6247	152,59	14/03/2018
KUNEGEL LU	TRANSPORT ECOLE MATELOG A LA BIBLIOTHEQUE COLMAR	6247	147,46	14/03/2018
BUREAU VALLEE	FAUTEUIL DE BUREAU	2183	226,8	14/03/2018
DISTEL	ESCABEAU EN ALU POUR ATELIERS	2188	790,8	14/03/2018
MICHEL ETS	ACQ TONDEUSE ET DEBROUSSAILLEUSES THERM. STIHL	21578	1548,18	14/03/2018
MOLECULE	ACHAT D'UN SCALER POUR AUDITORIUM ARTHUSS	2183	1981,27	14/03/2018
PYRESCOM	COFFRET DEFIBRILLATEUR GYMNASSE WINTZENHEIM	2188	1428,48	14/03/2018
ZWICKERT SAS	GROS OEUVRE DEMOLITION POLE MEDICAL	2313	19201,35	14/02/2018

Tiers	Objet	Article	Montant	Emission
ADEC IMMO	CONTROLE AMIANTE COMPLEMENTAIRE 9 RUE CLEMENCEAU	6226	517,94	14/02/2018
ATELIER ARCHITE	MISSION MAITRISE OEUVRE POLE MEDICAL	2313	7410,43	21/02/2018
BUREAU VE	MISSION COORDINATION SECURITE SANTE POLE MEDICAL	2313	360	21/02/2018
TP ET TRANSPORT	LOT 18 VRD POLE MEDICAL	2313	4461,81	28/02/2018
BUREAU VERITAS	MISSION CONTROLE TECHNIQUE POLE MEDICAL	2313	900	07/03/2018
GAIAL	GROS OEUVRE DEMOLITION POLE MEDICAL	2313	11983,3	07/03/2018
STIHLE FRERES	LOT 03 CHAUFFAGE SANITAIRE POLE MEDICAL	2313	9289,5	07/03/2018
ZWICKERT SAS	LOT 1 GROS OEUVRE DEMOLITION POLE MEDICAL	2313	46179,52	07/03/2018

#### 4. Locations de salles

##### **SALLE LAURENTIA**

13/02/2018 : Don de sang - location gratuite

18/02/2018 : Assemblée Générale de l'UNC - location pour un montant de 197 euros

10/03/2018 : Tournoi de Tarot - location pour un montant de 197 euros

18/03/2018 : Repas paroissial - location gratuite

##### **SALLE UNGERER**

17/03/2018 : Fête de famille - location pour un montant de 300 euros

##### **HALLE DES FETES**

24 et 25/02/2018 : Brocante - location pour un montant de 72 euros

02/03/2018 : Assemblée Générale du Crédit Mutuel d'Eguisheim - location pour un montant de 492 euros

18/03/2018 : Bourse puériculture de l'Ecole Dame Blanche - location gratuite

##### **CLUB HOUSE**

24/02/2018 : Fête de famille- location pour un montant de 180 euros

##### **CHALET APP**

22/02/2018 : Fête de famille- location pour un montant de 180 euros

27/02/2018 : Fête de famille- location pour un montant de 180 euros

#### 5. **Création des régies comptables** : aucune décision

#### 6. **Délivrances des concessions dans les cimetières** :

##### **Ancien cimetière de Wintzenheim :**

13 février 2018 : Renouvellement de la concession section F Tombe 15 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160 €.

##### **Nouveau cimetière de Wintzenheim :**

12 mars 2018 : Renouvellement de la concession section H Tombe 23 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160 €.

##### **Ancien cimetière de Logelbach-Wintzenheim :**

15 mars 2018 : Renouvellement de la concession section B Tombe 20a pour une durée de 30 ans pour un montant de 320 €.

##### **Nouveau cimetière de Logelbach :**

17 mars 2018 : Dispersion des cendres dans le puits à cendres pour un montant de 50 €

##### **Columbarium de Wintzenheim :**

16 février 2018 : Renouvellement de la concession bloc A Case 12 pour une durée de 15 ans pour un montant

27 février 2018 : Achat de la concession bloc B Case 22 pour une durée de 30 ans pour un montant de 1220€.

5 mars 2018 : Achat de la concession bloc C Case 26 pour une durée de 15 ans pour un montant de 1220 €.

19 mars 2018 : Achat de la cavurne n°17 pour une durée de 30 ans pour un montant de 500 €.

16 février 2018 : Achat de la cavurne n°16 pour une durée de 15 ans pour un montant de 250 €.

**Columbarium de Logelbach-Wintzenheim :**

20 février 2018 : Achat de la concession colonne 7 – Face A – Case 20 pour une durée de 15 ans pour un montant de 610 €.

7. **Dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges** : aucune décision
8. **Aliénations de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros** : aucune décision
9. **Frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts** : aucune décision
10. **Reprises d'alignement** : aucune décision
11. **Actions en justice ou de la défense de la commune** : aucune décision.
12. **Règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5000€** : aucune décision
13. **Réalisation des lignes de trésorerie jusqu'à 500.000 €** : aucune décision
14. **Renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre** : aucune décision

Monsieur le Maire : maintenant je vais répondre aux questions de Cap sur l'Avenir. Monsieur le Conseiller Municipal Guy DAESSLE nous a fait parvenir des questions.

**D'après la presse le Sivom va réaliser son extension. Quel est le montage financier ?**

Donc je vous inviterai Monsieur DAESSLE à prendre contact avec le SIVOM. Ici, c'est le Conseil Municipal de Wintzenheim. Ce n'est pas le SIVOM de Wintzenheim.

**Pouvez-vous nous communiquer la simulation financière de fonctionnement pour le pôle sportif.**

Alors en ce qui concerne les fluides, on peut dire environ 11 000 euros, c'est-à-dire qu'on prend le gaz 4500 euros, l'eau 1100 euros et enfin l'électricité 4 800 euros

La maintenance des équipements ne sont pas encore définis. C'est le choix des équipements dans le cadre des marchés qui va déterminer les coûts. Le maître d'œuvre a eu récemment et les résultats seront transmis dans les semaines à venir.

Le coût du personnel est d'environ 20 000 euros dont une partie sera prise en charge par les associations ou par leur personnel actuel, puisqu'elles ont du personnel déjà actuellement pour le nettoyage. 7 heures de ménage trois fois par semaine (18 euros de l'heure) : 1092 heures par an soit 19656 €.

Il n'y aura pas de gardiennage comme je vous l'ai dit, ni de concierge, puisque jusqu'à présent les associations gèrent leur local. Il n'y a pas de raison que ça ne se passe plus comme ça.

Ça c'est la question. Est-ce que j'ai répondu à la question, Monsieur DAESSLE ? Non ?

Qu'est-ce que vous vouliez savoir de plus ? J'attends, puisque vous dites que vous n'êtes pas satisfait sur ma réponse. Pour la maintenance, il faut qu'on attende d'avoir le matériel.

**Pouvez-vous nous communiquer les résultats du contrôle de la chambre régionale des comptes annoncé en janvier 2015 ?**

Il me semble qu'au conseil municipal du 16 décembre 2016, j'avais déjà répondu à cette question. Je vous répète ce que j'ai dit. La question que vous m'aviez posée : que devient le contrôle de la chambre régionale des comptes. Ça c'était le 16 12 2016. Je vous ai répondu : je suis comme vous Monsieur DAESSLE, je ne sais pas. Je n'ai plus de nouvelles et je n'ai pas de nouvelles aujourd'hui. Pensez-bien que si la chambre régionale des comptes était dans la mairie, vous seriez probablement un des premiers à le savoir. Donc il n'y a pas de contrôle. Voilà je crois que j'ai répondu aux questions.

Je voudrais encore tout simplement renouveler nos très sincères remerciements à notre chef des pompiers qui a passé le commandement et je remercie mon groupe d'avoir été présent lors de cette passation de commandement, en présence de Monsieur le Préfet. Je souhaite, puisqu'il continuera quand même à œuvrer dans notre corps des sapeurs-pompiers, le remercier pour toutes ces années, car je considère que notre corps des sapeurs-pompiers a été vraiment bien tenu. Et bien sûr comme je l'ai dit dans mon discours, je souhaite la bienvenue au nouveau chef des pompiers qui s'appelle Monsieur Benoît DIDIER que j'ai rencontré pas plus tard que ce matin, pour faire un point.

Par ailleurs, je voudrais vous donner une information. Vous savez la commune de Wintzenheim a fait un recours contre les compteurs Linky. On passe au Tribunal Administratif le 28 mars, c'est-à-dire la semaine prochaine. Bien entendu, je vous tiendrai informé des résultats. Voilà un petit peu ce que j'avais à vous dire.

Une autre petite information : Je voudrais vous faire part du coût du service de la gestion des déchets, puisque cette question avait été posée il y a très longtemps. Selon l'ADEME, le coût moyen pour les collectivités classées comme urbaines est de 91 euros par habitant. Ce montant constitue le référentiel. A Colmar Agglomération, le coût du service par habitant est de 77,43 euros, établi bien sûr sur la synthèse communiquée dans le rapport des ordures ménagères 2016. Ce coût est calculé selon les règles établies par l'ADEME et correspond au montant résultant du cumul des frais de fonctionnement. Ainsi la différence entre Colmar et Agglomération et le référentiel national ADEME est de 13,57 euros par habitant par an. Cela représente une économie de 1 587 731 euros pour une population de 116 782 habitants. Donc on peut dire que Colmar Agglomération est vraiment bien placée. C'est une économie quand même assez importante. Moi j'en ai terminé avec l'ordre du jour. Est-ce qu'il y aurait encore d'autres questions ? Oui, Monsieur HEROLD.

M. HEROLD : vous avez vu qu'il y a différentes réunions sur la journée citoyenne. J'invite l'ensemble du conseil municipal à s'inscrire massivement à cette manifestation. Je le répète encore fois. Cette manifestation n'est pas une suppléance du personnel communal, mais simplement une action en faveur du cadre et de l'amélioration de notre cadre de vie. Donc je vous invite tous à vous inscrire à cette manifestation.

Monsieur le Maire : je vous remercie et bien sûr je vous invite tous au marché de Pâques ce week-end. C'est vraiment un très beau marché. Je félicite les organisateurs et ceux qui ont installé le marché parce que c'est vraiment un magnifique marché et en même temps vous avez une exposition de peinture à l'Arthuss.

Voilà mes chers collègues, vous êtes comme d'habitude cordialement invités au verre de l'amitié au Caveau Schwendi. Je lève la séance et vous souhaite un très bon week-end. Bonne continuation et bon week-end de Pâques.